

4875
L'ESPION
ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETE

ENTRE

MILORD ALL'EYE

ET

MILORD ALL'EAR.

Singula quæque notando. HOR.

Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME DIXIEME.

* * *
* * *



A LONDRES,

Chez JOHN ADAMSON.

MDCCLXXV.

LETTRES

Contenues dans ce dixieme Volume.

- LETTRE I. Sur les foires; sur les spectacles
forains. Anecdote curieuse & plaisante. P. 1
- LETTRE II. Différentes lettres de M. le comte
de Genlis, de M. de la Motte-Piquet, de
M. le vicomte de Laval, concernant la con-
duite du duc de Chartres, avant, pendant
& après le combat d'Ouessant. Problème à
résoudre. 27
- LETTRE III. Sur la rentrée de l'armée navale
& la levée des camps; sur la prise de la Do-
minique; sur celle des isles de St. Pierre &
Miquelon; sur les préparatifs de la campagne
prochaine; sur les dispositions peu amicales
& même hostiles de la cour d'Espagne. 47
- LETTRE IV. Fête funéraire en l'honneur de
Voltaire. 80
- LETTRE V. Sur le projet du rappel des pro-
testans, sur deux nouveaux écrits & sur les
mouvemens du parlement à ce sujet. 88
- LETTRE VI. Suite du même sujet. 106
- LETTRE VII. Sur la réception de M. Gérard
à Philadelphie; sur les dispositions des Amé-
ricains envers les François; détails ultérieurs
de la campagne de M. le comte d'Estaing
depuis qu'il s'est présenté devant New-
York jusqu'à son départ de Boston pour les
Antilles. 114
- LETTRE VIII. Suite du sujet précédent. 139
- LETTRE IX. Confession d'une jeune fille. 169
- Apologie de la secte Anandryne, ou Exhor-
tation à une jeune tribade par Mlle. de
Raucourt, prononcée le 28 mars 1778. 196

T A B L E.

LETTRE X. Sur l'église de Saint-Sulpice, sur la restauration de la chapelle de la Vierge, sur le peintre Greuze & sur quelques-uns de ses ouvrages. 216

LETTRE XI. Suite de la confession d'une jeune fille. 234

LETTRE XII. Sur la paix de l'Allemagne; sur les dispositions des Hollandois & de l'Espagne : sur le comte Olavides & sur son supplice. 260

LETTRE XIII. Sur les alarmes de Rochefort; sur le départ de M. Dorves, du marquis de Vaudreuil, du comte de Grasse; sur les dispositions de la campagne prochaine, sur les constructions; sur le comte d'Orvilliers. 272

LETTRE XIV. Suite & fin de la confession d'une jeune fille. 291

LETTRE XV. Sur l'accouchement de la reine, sur la naissance de Madame, fille du roi : mariages, fêtes, réjouissances & spectacles à ce sujet. 309

Fin de la Table.

L'ESPION

L'ESPION ANGLAIS.

LETTRE PREMIERE.

Sur les foires; sur les spectacles forains. Anecdote curieuse & plaisante.

LE rétablissement de la foire Saint-Laurent, fermée depuis plus de vingt ans & qui vient de se rouvrir durant l'été (1), me fournit occasion, Milord, de vous parler de cette nature de spectacles & des amusemens qu'on y rencontre. *Panem & circenses*, étoit la devise du peuple romain lorsqu'il commença à décroître de sa première vertu, à s'amollir & à se corrompre; elle est aussi celle du peuple de Paris dont la dépravation est portée à son comble : comme il n'a plus rien à perdre du côté des mœurs, il s'agit seulement d'arrêter les suites funestes de ce débordement général, & d'empêcher qu'il n'en résulte au moins de plus grands maux, des crimes, des forfaits & sur-tout des désordres politiques. Ce n'est donc pas une petite occupation du magistrat chargé de la police de cette immense capitale, de veiller aux plaisirs du peuple, de les varier

(1) Le 17 août dernier,
Tome X.

sans cesse, &c, le promenant toute l'année dans un cercle d'amusemens, de l'étourdir sur ses maux, & de lui faire ronger son frein avec docilité. Telle a été vraisemblablement l'origine des spectacles forains, tirant leur nom des lieux où ils ont pris naissance, les foires St. Germain & St. Laurent.

Ces deux principales foires de Paris ont varié souvent, soit pour le lieu, le temps, ou la durée; elles n'ont été constantes qu'en un point, c'est que la première se tenoit l'hiver & la seconde l'été (1), ce qui forme encore leur partage actuel. J'ai interrogé beaucoup de savans membres de l'académie des inscriptions & belles-lettres qui n'ont pu m'assigner l'origine de ces foires; tout ce qu'on fait, c'est qu'elles sont fort anciennes, & que pendant deux ou trois cents ans, elles furent des lieux privilégiés de commerce, où le concours immense des vendeurs & des acheteurs en formoit tout le spectacle. Il n'y a guere qu'un siècle qu'on commença à y dresser des théâ-

(1) Du reste, la foire St. Germain a d'abord été instituée au mois d'octobre, & elle ne duroit que huit jours. On la remit au mois de mars, ensuite au mois de mai; on la prolongeoit quelquefois de quinze jours, de trois semaines, d'un mois; enfin elle a été fixée au mois de février, & elle dure ordinairement deux mois entiers, & quelquefois plus. La foire St. Laurent, après plusieurs vicissitudes semblables, après avoir changé souvent de place, quoique toujours dans le fauxbourg St. Martin, a été fixée au mois d'août, & dure à-peu-près autant que l'autre.

tres (1): ce sont les marionnettes qui ont le droit d'ainesse; & le nom de *Brioche*, leur premier instituteur, fera mémorable à jamais en ce genre. Ensuite parurent les animaux sauvages. Les lions, les tigres, les ours, les léopards apprivoisés par de modernes Orphées, fournirent aux naturalistes dans différentes loges où ils étoient renfermés, de quoi examiner de plus près, leur structure, leurs allures, leur génie, leurs mœurs; les géans, les nains les hermaphrodites succéderent, & les hommes briguerent l'avantage de figurer à leur tour en pareils lieux. Après eux vinrent les animaux familiers, comme les chiens, les chats, les singes exercés à différens tours d'adresse, pour tirer l'argent du peuple plus flatté de ces spectacles sensibles. La cupidité fit s'évertuer une infinité de talens; elle attira même ceux des pays étrangers; delà les joueurs de go-belets, les sauteurs & danseurs de corde; les derniers enfin formés en troupes (2), jouèrent des piéces & profiterent de la suppression de l'ancienne troupe des comédiens Ita-

(1) On y représenta pour la première fois en 1678. La plus ancienne piéce foraine que l'on connoisse, est intitulée: *Les forces de l'amour & de la magie*. C'est un divertissement comique en trois intermedes, ou plutôt un mélange assez bizarre de sauts, de ré-cits, de machines & de danses.

(2) La première de ces troupes fut celle du Sieur Allard, qui commença en 1677; celles de Maurice, de Bertrand, de Selle, de Dominique, d'Octave, de Francisque, d'Honoré, de Pontau, de Restier, & aujourd'hui celle de Nicolet lui ont succédé.

liens (1) pour s'emparer de leur héritage, c'est-à-dire, de leur répertoire. On fait qu'il ne consistoit qu'en cannevas, qu'ils ajusterent aux circonstances. Le public, qui regrettoit les Italiens, se porta en foule à la foire Saint-Laurent, où l'on commença cet essai. Les comédiens françois, dont la jalousie avoit fait expulser les maîtres, eurent beaucoup de peine à faire fermer la bouche à ces subalternes (2); enfin, les acteurs forains, réduits à ne représenter que des scènes muettes, se retournèrent du côté des chefs de l'académie royale de musique (3) pour obtenir la permission d'exécuter de petits drames en vaudevilles mêlés de prose & accompagnés de danses & de ballets. Telle fut l'origine de l'opéra comique, devenu depuis si célèbre, si essentiel à l'amusement des Parisiens, si fécond en faillies vives & piquantes, qu'on l'appelloit plaisamment *le grenier à sel*. Au reste, il eut pour pere un des premiers hommes de la littérature françoise, ce LE SAGE, dont les romans

(1) En 1697.

(2) Ils obtinrent d'abord une ordonnance du lieutenant de police, qui défendit aux farceurs forains de représenter aucune comédie. Mais ceux-ci appelèrent au parlement de cette sentence : cette cour ne leur fut pas plus favorable. Ils eurent recours alors à mille artifices, pour se mettre à l'abri des poursuites des comédiens. Ils obtinrent du grand conseil un arrêt en leur faveur : mais cet arrêt fut annulé par le conseil-privé du roi, où l'affaire avoit été portée.

(3) Elle étoit alors dirigée par des syndics & directeurs.

plus utiles que les plus beaux traités de morale, après avoir fait les délices de ses contemporains, ne plairont pas moins à la postérité, & offriront sans cesse un tableau aussi fidele que varié, aussi gai que piquant, des mœurs de son siècle. On sent que les moindres bagatelles d'un pareil homme devoient être pleines de critique & d'enjouement.

Dans le même temps on imagina les représentations par écriteaux. On suppléoit ainsi à la parole & même à la pantomime de mille scènes qui ne pouvoient s'exprimer par gestes. Chaque acteur avoit un nombre de cartons roulés (1) suffisant pour décrire successivement tout son rôle, & on parvenoit avec ce secours à rendre une action entiere.

Cette formule dramatique trop grossiere ne dura pas long-temps; des couplets sur des airs connus furent substitués à la prose des rouleaux, & en rendant la même idée y jetoient un agrément & une gaieté dont l'autre genre n'étoit pas susceptible; pour faciliter la lecture de ces vaudevilles malins, l'orchestre en jouoit l'air, & des gens gagés par la troupe, placés au parquet & à l'amphithéâtre, les chantoient, mettoient en train leurs voisins qui les imitoient, & les spectateurs y prirent un tel goût, que ce devint un *chorus général*.

Voilà comme on amusoit à-peu-près le peuple durant les foires de St. Germain & de

(1) Chaque acteur portoit ses cartons dans la poche droite; il les tiroit à mesure, les faisoit lire au public & les passoit dans sa poche gauche.

St. Laurent jusqu'au rétablissement de la nouvelle troupe italienne, (1) qui à son retour, trouvant le public plus difficile, se transporta pendant plusieurs années à ces foires. C'étoit l'opéra comique qui avoit la grande vogue, & si grande que les autres spectacles employèrent leur crédit à le faire supprimer plusieurs fois, jusqu'à la réunion absolue à l'un des leurs (2). Au moyen de cet anoblissement, il ne figure plus aux foires, & est devenu réservé aux plaisirs de la cour, des grands, des gens riches, & au moins de la bonne bourgeoisie.

Depuis cette époque les spectacles forains se sont trouvés réduits à deux principaux, ceux de Nicolet & d'Audinot. Le premier, comme le plus ancien en titre, s'appelle la *Troupe des grands danseurs de corde & sauteurs du roi* (3); le second se nomme *l'Ambigu comique*. Aucun des deux n'a la permission de chanter; mais ils jouent des piéces réguliéres, des pantomimes, & il y a toujours un concours de monde prodigieux & souvent la meilleure compagnie, quand quelqu'une de ces farces acquiert plus de vogue que les autres, soit par mode, soit par l'à-propos, soit par un mérite réel.

En effet, quoique la comédie françoise ait

(1) En 1716.

(2) L'opéra comique a été réuni à la comédie italienne en 1762.

(3) Cette troupe a eu la permission de se dire appartenir au roi depuis qu'elle a joué devant Louis XV dans le temps de la comtesse Dubarri. Elle a aussi joué devant Louis XVI. Voy. ma lett. du 22 juin 1778.

le droit de lire les piéces foraines, avant qu'elles soient jouées, de les retenir & exécuter elle-même, si elle les juge assez bonnes pour cela, ou par un privilege plus bizarre & plus absurde, afin d'ôter à ces théâtres tout air de rivalité; quoiqu'elle puisse en mutiler, en dégrader les nouveautés & obliger l'auteur de ne les laisser représenter que dans cet état de castration, il en échappe de temps en temps au scalpel des histrions. Tel est *l'Amour quôteur* (1), ingénieuse & piquante bagatelle, digne d'un autre lieu, & qu'on croiroit de l'abbé Voisenon, s'il ne fût mort long-temps avant.

Cet étrange privilege est fondé sur ce que je vous ai dit, Milord, que ces spectacles sont ceux de la canaille, & ne sont point censés destinés à des spectateurs plus relevés; c'est ce que le gouvernement lui-même a déclaré dans une ordonnance de police (2), où,

(1) Piéce en deux actes d'un abbé Robinet, jouée pour la première fois chez Nicolet, le jeudi 16 octobre 1777.

A cette occasion, Milord, il faut vous apprendre une anecdote fort singulière. C'est qu'*Alain & Rosette* ou la *Bergère ingénue*, pastorale dont je vous ai parlé l'an passé dans ma lettre du 29 janvier 1777, jouée à l'opéra, avoit été représentée long-temps auparavant chez Nicolet, & ce misérable spectacle a la gloire de fournir une piéce de son répertoire au premier théâtre de France.

(2) Rendue le 14 avril 1768 & publiée le 20 du même mois à son de trompe, concernant les *battleurs, farceurs, danseurs de cordes, & autres spectacles des foires & boulevards*.

par la raison que ces divertissemens étant faits pour délasser le peuple & empêcher les suites funestes de l'oisiveté, il est nécessaire de les mettre à un taux qui n'excede pas sa portée, on a réduit les prix des places que les directeurs avoient rehaussé considérablement. (2)

Cependant, par une inconséquence fort ordinaire & bien contradictoire avec cette assertion, l'été, outre la représentation de l'après-dinée, ces spectacles en donnent une seconde la nuit, & l'on juge qu'elle ne peut être que pour les amateurs d'un certain ton : ils ont aussi la liberté de faire construire de petites loges qu'on loue d'avance, occupées ordinairement par des gens de la plus haute qualité.

Un privilège de ces spectacles plus spécial & plus révoltant pour les dévots, c'est qu'ils sont prolongés après les grands (2), & durent une semaine entière au-delà de la cessation de ceux-ci ; toujours par ce principe politique, qu'il faut distraire & amuser le peuple le plus long-temps qu'il est possible : & il

(1) Le Sieur Nicolet avoit porté les premières places de son spectacle à 6 liv. il lui étoit défendu par l'ordonnance en question de les mettre à plus de 3 liv. les secondes étoient fixées à 24 sols, les troisièmes à 12 & les quatrièmes à six sols.

Depuis, toutes les premières places ont été réduites à trente sols, les secondes à dix-huit, & les troisièmes à douze & point d'autres.

(2) Les grands spectacles sont fermés dès le dimanche de la passion ; ceux des boulevards & des foires ne le sont que le dimanche des rameaux, & tous rouvrent le lendemain du dimanche de quinquagésime.

est si vrai que c'est lui qu'on redoute le plus, que l'opéra-comique, dès qu'il a été réuni aux italiens, a perdu cet avantage, & ceux-ci ont en vain sollicité d'en jouir.

Ces faveurs devoient naturellement rallumer la jalousie des grands spectacles : un acte de rigueur même, en apparence, exercé envers ces nouveaux émules, n'a contribué qu'à l'accroître, parce que les premiers y ont vu un projet formé de les consolider ; c'est le quart des pauvres (2) dont on a grévé les spectacles forains qui en avoient été exempts depuis leur origine ; en sorte que les prêtres qui ont l'ordonnance de ces deniers, se trouvent aujourd'hui intéressés à leur conservation.

L'Ambigu comique avoit sur-tout excité les plaintes de l'archevêque, en ce que, composé dans le principe de petits enfans, il le regardoit avec raison comme un berceau de libertinage, & que les formant dès leurs premiers ans à l'exercice de ces jeux scandaleux, on les rendoit désormais incapables de toute autre profession honnête. On laissa le prélat murmurer ; il avoit aussi trouvé mauvais que

(2) On prélevoit sur toute la recette des grands spectacles un quart au profit des hôpitaux ; c'est ce qui fit mettre autrefois à 20 sols les places du parterre de la comédie françoise, qui n'étoient qu'à quinze, ainsi qu'on l'apprend par ces vers de Boileau.

Un clerc pour quinze sols, sans craindre le hola,
Peut aller au parterre attaquer Attila, &c.

Depuis, les comédiens se sont abonnés & ont donné une somme fixe.

ce spectacle dans une pantomime très-courue (1) parodiât les cérémonies & les habillemens de l'église (2) : on n'y eut pas plus d'égard ; mais on lui ferma la bouche de la manière ci-dessus, c'est-à-dire, en rendant l'*Ambigu comique* son tributaire ainsi que les danseurs de corde, & suivant un principe sacré qu'il ne pouvoit recuser, on couvrit ainsi leurs iniquités par des aumônes. *Eleemosinis redime peccata.*

D'après un tel principe, les directeurs de ces spectacles forains peuvent commettre impunément tous les péchés qu'ils voudront ; car ils ont de quoi les racheter en abondance : ils gagnent infiniment d'argent, & le Sieur Nicolet sur-tout, qui a plus d'arrangement que son confrere (3). On assimile sa fortune à celle de nos financiers du second ordre ; sa femme à un char brillant & le mari acquiert des terres de tous côtés. Cette perspective a excité l'émulation des spéculateurs du même genre ; une troisième troupe vient déjà d'éclore à la

(1) *Alceste*, ou *La force de l'amour & de l'amitié*, en deux actes : par M. Arnauld, musique de M. Pupavoine.

(2) Il y avoit une procession, un enterrement, & les habits des pontifes ressembloient beaucoup aux chappes des prêtres.

(3) Le directeur de l'*Ambigu comique* se nomme Audinot. Il avoit passé à la comédie italienne, lorsque l'opéra-comique y fut incorporé ; ses camarades regardèrent cela comme une tache : ils l'expulserent, quoiqu'il eût plus de vrai talent que la plupart d'entre eux, & il ne doit pas s'en repentir, car ils lui ont par-là procuré sa fortune.

foire Saint-Laurent & une autre se monte sur les boulevards avec un luxe dont il n'y avoit pas encore d'exemple. Je pourrai vous en rendre compte à son ouverture, si l'exécution répond à la grandeur de l'entreprise (1). Je reviens à la nouvelle troupe & à la foire St. Laurent.

Le terrain de celle-ci est beau, vaste, bien aéré ; par une bizarrerie remarquable, c'est un terrain sacré ; il appartient, ainsi que celui de la foire Saint-Germain, à l'église. Les lazaristes (2) sont propriétaires du premier & les bénédictins du second. Tout l'inconvénient de la foire Saint-Laurent, c'est qu'elle est presque hors de Paris ; mais comme elle se tient dans la belle saison, il est beaucoup moindre, & le peuple dès cette année s'y est porté avec affluence. M. le Noir avoit à cœur d'illustrer son administration par le rétablissement de cette foire. Regardant toujours en grand les différens détails dont il est chargé, il sent qu'on ne sauroit trop multiplier ces vastes réservoirs du peuple, ces filets publics en quelque sorte, où viennent se prendre tous les

(1) La troupe dont il s'agit s'intitulera : *les Elèves de la danse pour l'opéra*. Elle sera composée de jeunes sujets destinés à ce spectacle & en fera la pépinière. La salle construite, avec beaucoup de magnificence, les décorations, les habits proportionnés exigent une mise dehors de plus de 600,000 liv.

(2) Espèce de prêtres séculiers rassemblés en communauté & destinés aux missions, au soin des hôpitaux, & fondés par St. Vincent de Paule, il y a environ 150 ans.

fainéans, tous les libertins, tous les mauvais sujets de la capitale, qui se trouvent ainsi continuellement sous les yeux & dans les mains de la police.

Le nouveau spectacle dont il s'agit s'est intitulé *les Variétés amusantes*. Il est fondé par un ancien acteur de l'opéra-comique très-renommé, le Sieur Lécuse, dont le dérangement a toujours absorbé les gains considérables, & qui, pour se réparer & sur-tout pour payer ses créanciers, a excité la commisération du lieutenant de police. Il est d'usage que ce magistrat fasse en personne l'ouverture des foires avec grand apparat; il étoit naturel que celui-ci sur-tout, son ouvrage, attirât particulièrement son attention. Il n'a pu se refuser à jeter un coup-d'œil sur le théâtre né sous ses auspices, & il a été obligé d'entendre patiemment d'assez plats couplets dans lesquels on l'a célébré.

Les *Variétés amusantes*, comme se l'imaginent aisément tous ceux qui connoissent la légèreté de la nation Française, son attrait pour la mode & les nouveautés, sont devenues le spectacle du jour, & quoiqu'elles n'aient joué jusqu'à présent que des pièces assez médiocres, la foule n'y a pas discontinué. Cela m'a fourni l'occasion de voir cette nature de facéties, que je ne connoissois pas : j'y ai été un jour qu'on jouoit *le Cocu vengé*; jamais je ne me suis tant ennuyé de ma vie, j'y bâillois à toute outrance, & j'enrageois d'autant plus que je voyois de fort honnêtes gens applaudir & rire de tout leur cœur : j'observois qu'en

regardoit souvent une loge où étoit un jeune robin, petit-maitre qui avoit l'air assez fat, & cependant très-décontenancé en ce moment, très-embarrassé de sa personne. Mes voisins n'ayant pu satisfaire ma curiosité, mon premier soin, après le spectacle, fut de chercher quelqu'un en état de m'expliquer l'énigme. Je fus sur le théâtre & y trouvai M. Dorat que j'interrogeai. Comment, me dit-il, vous êtes à favoir l'aventure de M. Caze avec Dugazon. J'avouai humblement mon ignorance, afin d'en sortir, & il alloit me la raconter lorsqu'un nouvel incident troubla notre conversation.

Ce M. Caze en question, maître des requêtes, étoit aussi sur le théâtre; il déclamoit contre *le Cocu vengé*, & trouvoit cette pièce très-vilaine, lorsque le sieur Dugazon, qui avoit une petite houlaine à la main, épiait le moment où son ennemi se transportoit avec le plus de fureur, & gesticuloit fortement, lui donne par derrière, & sur le dos, un léger coup de sa baguette. M. Caze se retourne, aperçoit le sieur Dugazon qui s'étoit vite remis dans sa posture : il l'apostrophe durement; mais sans articuler le sujet de ses reproches : le comédien s'excuse, le presse de s'expliquer; ce que ne veut pas faire le magistrat qui reprend sa conversation. Le sieur Dugazon alors recommence à faire jouer sa baguette sur ses épaules, & M. Caze outré le menace d'un châtiment exemplaire. Le coupable, sans se déconcerter, lui dit qu'il ne connoît rien à cette querelle, lui demande si c'est une petite parade qu'il veut encore jouer avec lui; le

maître des requêtes perdant la tête de rage, appelle la garde & veut le faire arrêter comme assassin, comme étant venu par derrière lui donner des coups de canne. « Apparemment », répond l'acteur, qui produit la sienne comme la seule arme qu'il eût; qui le persifle, prétend impossible qu'un histrion comme lui eût l'effronterie d'attaquer ainsi en public un membre du conseil. Bref, on interroge les spectateurs, & aucun ne voulant déposer du fait, cela n'a pas d'autres suites. Le sieur Dugazon se retire en disant à son adversaire : « Monsieur, quoique comédien, j'ai l'honneur d'être gentilhomme, & je suis à vos ordres dès que » cela vous conviendra.

Le sieur Dugazon parti, nous reprîmes notre conversation, que je supprime pour éviter les répétitions, elle n'étoit que l'esquisse de la *Nouvelle* ci-jointe. M. Dorat m'avoua qu'il avoit trouvé l'aventure si plaisante, qu'il avoit imaginé de la raconter par écrit, & de l'insérer dans son *Journal des Dames* (1). Il se flattoit qu'elle le rendroit piquant; mais en vain en a-t-il déguisé les noms pour la faire passer, le censeur inflexible s'y est opposé; il est obligé d'en conserver le manuscrit dans son portefeuille, &, comme par l'amour-propre ordi-

(1) Journal dont l'objet, qui est d'amuser le beau sexe, & sur-tout de l'encourager par le spectacle des héroïnes littéraires, se désigne assez par son titre; mais journal qui, par cette raison même, s'est trouvé circonscrit dans un cercle de fadeurs & d'inepties qui l'ont toujours fait tomber, & M. Dorat, malgré tout son talent, ne pourra le soutenir.

naire à un auteur, il desireroit qu'elle fût connue, il ne demande pas mieux que de la communiquer & la faire circuler. Elle vous amusera; je vous ai restitué les noms en notes, & j'y en ai joint quelques-unes recueillies dans le courant de mon entrevue avec ce poète aimable, qui jettent plus de clarté & d'intérêt dans l'ensemble.

N O U V È L L E.

L'époque la plus critique de la vie d'un jeune homme est sans doute celle de la sortie du collège, où le germe des passions commence à se développer chez lui, où l'amour, fermentant dans son sein, l'enchantement de ses illusions, le rend épris de chaque personne du sexe qui se présente, & transforme souvent à ses yeux en Vénus un objet qui, dans une autre circonstance, méritoit tous ses mépris. C'est pour prévenir les suites funestes d'un début dangereux que les mères philosophes de Paris, au-dessus des préjugés, ont singulièrement perfectionné cette partie d'éducation d'un fils chéri. Il n'en est aucune qui parmi les femmes n'en ait choisi exprès une jolie, dégourdie, capable de s'en emparer en cet instant, de lui donner les premières leçons du plaisir, de le dégrossir au moins sur les instructions nécessaires, afin qu'il prévienne le danger qu'il ne connoîtroit pas : elles cherchent même à prolonger le plus qu'elles peuvent ces intimités domestiques, & substituent souvent aux chambrières quelque femme honnête qui veuille bien se charger du

soin de l'introduire, ce qu'on appelle, dans le monde. Cette femme honnête est communément une douairière qui, désormais abandonnée des amans, est obligée d'en enlacer ainsi par ruse, & se trouve dédommée de ce que perd son amour-propre, par ce qu'elle gagne du côté de la jouissance. Le jeune Zeac (1), fils d'un fermier général, maître des requêtes depuis peu, avoit passé par la première épreuve; il en étoit à la seconde, & se trouvoit sous la direction de Madame de Luchat (2), épouse d'un confrère du père de son élève. Le poète Martelmon (3), renommé pour ses vigoureux talens dans la carrière amoureuse, devenu sexagénaire, faiblissoit considérablement, & nécessité à se pourvoir lui-même de quelque jeune Sunamite, comme David, qui le regaillardît, venoit de la quitter & de se marier à une Demoiselle charmante (4). La vieille Ariadne, furieuse, s'étoit d'abord portée à des excès de rage la plus effrénée : revenue à elle, son propre intérêt l'avoit dé-

(1) Zeac est l'anagramme de Caze, vrai nom du fermier général. Son père l'étoit avant lui, ce qui le mettoit déjà à la tête d'une grande fortune. Les Cazes sont, dit-on, bien nés, & fort bons gentilshommes du Languedoc.

(2) Anagramme de Chalut, nom du fermier général, mari de cette Dame.

(3) Anagramme de Marmontel.

(4) Elle se nomme Morellet, & est nièce d'un abbé Morellet, homme de lettres, renommé par ses mémoires qui ont provoqué la destruction de la compagnie des Indes, & par ses querelles avec M. Linguet.

terminée à ne se pas décrier elle-même par un éclat scandaleux, & à se réduire à un rôle que l'âge nécessitoit. C'étoit une grosse brune, réparant, avec le secours de l'art, les outrages du temps, encore appétissante pour quiconque n'y regarde pas de si près, d'un tempérament fougueux, lubrique d'ailleurs & très-propre à encourager merveilleusement la timidité d'un novice. Elle étoit trop contente de celui qui lui tomboit en partage pour ne pas s'efforcer de maintenir son erreur, & de le conserver; mais le moyen dans cette capitale, dans un tourbillon de plaisirs, où l'état de son esclave, sa fortune & son âge l'entraînoient ! Il ne tarda pas à lui échapper. Ce fut à la comédie italienne où il reçut la première atteinte de l'amour, c'est-à-dire, de cette passion inquiète, active, qui vous reproduisant sans cesse l'objet désiré, vous rend tous les autres objets insipides, & suspend, en quelque sorte, vos facultés, n'ayant plus d'énergie pour toute beauté que celle-là. La demoiselle le Fevre, nouvelle actrice de ce spectacle, avoit tellement frappé Zeac, qu'il n'aimoit, ne voyoit, n'entendoit plus qu'elle. Ce qui rendit sa passion plus violente, ce furent les difficultés qu'il éprouva pour la faire connoître à celle qui la causoit : il apprit que mariée depuis peu au sieur Dugazon, acteur de la comédie française, ce dernier en étoit jaloux à l'excès. Cette découverte ne permettoit plus de parvenir à elle aussi librement que de coutume. L'amour donne de l'esprit aux plus fots. Quoique le magistrat enfant fût de ce nombre, & ne réparât pas même ce

défaut par l'expérience qui y supplée en pareil cas, il eut recours à un stratagème adroit & dont le succès devoit être infaillible.

La fureur de jouer la comédie bourgeoise, introduite dans presque tous les ordres de l'état, fait presque de ce talent une partie nécessaire de l'éducation de nos petits-maitres, de nos agréables, de cette jeunesse folle & licencieuse dont il semble qu'on veuille hâter la corruption de toutes les manières. Quand on ne peut pas avoir un théâtre en règle, on y supplée par des spectacles plus faciles; on joue des proverbes, des parades. Le sieur Dugazon est sur-tout renommé dans ce dernier genre: il est extrêmement gai, polisson, ordurier: en conséquence on le recherche dans les meilleures sociétés. Le jeune Zeac, qui connoissoit le goût de ses parens (1) pour cet amusement, imagina d'affecter un desir extrême de s'exercer sur une scène privée: ceux-ci, plus empressés de voir leur fils homme aimable que grand juge (2), sont enchantés de son

(1) M. Caze est extrêmement fastueux; il s'est ruiné par ses prodigalités excessives. Il avoit une terre nommée Forcy à quelques lieues de Paris, sur la Marne, où il avoit fait des dépenses énormes, on en vantoit sur-tout les potagers, qui lui avoient coûté des sommes considérables. Il a fallu vendre tout cela. La chambre à coucher des deux époux étoit singulière: les deux lits se rapprochoient quand ils vouloient, au moyen de ressorts arrangés exprès; se boudoient-ils, il s'élevoit une séparation entre les deux lits qui s'éloignoient.

(2) La femme sur-tout est une des plus frivoles & des plus ridicules de France. Elle se nommoit Les-

goût. Il a recours au sieur Dugazon; il le prie de vouloir bien lui donner des leçons, qu'il paie très-cher, & quand il est assez exercé, il l'engage à venir chez ses père & mère, à faire de petites farces avec lui. Après les premiers essais on se plaint qu'il manque une actrice pour les étendre davantage, & les rendre plus variées & plus intéressantes. Il prétexte que sa mère est fort difficile pour l'introduction de pareilles femmes: elle ne veut rien que d'honnête, & Madame Dugazon seule (Mlle. le Fevre) peut être admise. Tout cela s'amenoit par degrés, & naturellement: le

carmontier, étant fille, & l'on la couroit à Paris pour sa beauté. M. Caze en devint amoureux, & l'épousa sans fortune. C'est elle qui avoit donné l'ordre à son portier de ne point laisser entrer chez elle des hommes qui n'auroient pas de manchettes à dentelles. Un plaisant mit un jour une manchette à dentelles & une brodée; en arrivant il ne laissa voir que la première, & cacha l'autre sous sa veste, en sorte qu'il passa sans difficulté. Quand il se présenta devant la maîtresse de la maison, il changea sa contenance: il déroba à ses regards la manchette à dentelle & ne montra que la seconde. Madame Caze, furieuse de ce manque d'étiquette, n'y peut tenir, elle fait appeler son portier & le gronde secrètement. Le facétieux se doute de ce qui arrive: il entre en explication avec Mad. Caze, & lui fait voir sa bêtise: effectivement celle-ci égalait sa beauté.

Mad. Caze avoit aussi la manie de faire des visites à onze heures du soir, à minuit, de veiller beaucoup; elle a fait périr à ce métier plusieurs jeunes femmes qui n'avoient pas sa vigoureuse santé. Quelquefois on les trouvoit s'ennuyant, dormant au coin du feu; mais elles ne vouloient pas déroger à l'étiquette de ne se coucher que le matin,

mari est pris pour dupe, & sa femme se trouve avec Zeac. A son âge, quand on est riche & bien de figure, on fait rapidement des progrès dans un cœur déjà ouvert de toutes parts. Celui de Madame Dugazon étoit sans défense contre les attaques du nouvel amant, & la jalousie de son mari ne pouvoit qu'ajouter un plaisir plus vif à celui de le tromper.

La grosse Luchat, ne tarda pas à s'appercevoir de l'intrigue; il y avoit de bonnes raisons pour cela. La tendresse de son pupile ne se manifestoit plus que très-rarement, & elle ne pouvoit douter qu'il n'allât porter ailleurs ses hommages. Son premier mouvement auroit été terrible, si le perfide se fût présenté en cet instant à ses regards : la réflexion la calma bientôt. Elle comprit que cette démarche ne serviroit qu'à la compromettre sans ramener le coupable & sans le punir. Elle conçoit une vengeance plus raffinée; elle se proposoit d'armer la jalousie de son mari & de satisfaire la sienne par le trouble qu'elle va mettre dans ces trois cœurs, & peut-être par les excès auxquels va se porter la fureur du premier.

Un soir, où tête à tête avec le jeune Zeac, celui-ci, par désœuvrement ou pour cacher sa défec tion, sembloit vouloir se livrer à des transports feints, elle repousse ses em brassemens avec indignation : « Il n'est pas » surprenant, lui dit-elle, que mes foibles » attrait perdent leur empire sur vous; que » dans la jeunesse brillante où vous êtes, » vous soyez léger & volage; mais qu'à l'in-

» constance vous joigniez une dissimulation » profonde, une trahison réfléchie; qu'à re- » gret arraché des bras d'une courtisane, » vous veniez vous précipiter dans les miens » & me faire peut-être recueillir les fruits » empoisonnés de ses carresses, ce n'est que » d'un libertin consommé, d'un scélérat pré- » mûré : c'est sous l'enjouement & les gra- » ces de l'innocence & de la candeur recéler » l'âme d'un monstre horrible. Oui, je fais » tout, comme si j'avois tout entendu & tout » vu. Vous êtes épris de Madame Dugazon; » vous trompez son mari, & si elle ne vous » trompe pas encore, cela ne tardera pas; » mais le temps seul peut vous faire revenir » d'un tel égarement. Ce que j'exige à pré- » sent de vous, c'est que vous me fassiez un » aveu, qui ne m'apprendra rien; mais seul » capable de vous faire mériter votre grace » auprès de moi. Si je dois renoncer au titre » de votre amante, je veux au moins rester » votre amie, vous aider de mes conseils, » guider votre inexpérience & vous épargner » sans doute bien des fautes & des malheurs. »

Madame de Luchat avoit fait un effort sur elle en prononçant ces dernières phrases; elle y avoit mis une onction qui fit presque repentir le pauvre Zeac de l'avoir abandonnée, & qui l'auroit ramené à elle s'il n'eût été dans le délire le plus violent de sa passion; mais elle obtint ce qu'elle desiroit : étourdi, confondu de son début, de l'assurance dont elle lui parloit, il ne peut conserver son secret funeste; il se jette à ses genoux; il a re-

cours à des excuses si cruelles pour une femme délaissée, & qu'un jeune homme croit fort tendres & fort touchantes; il se répand en grands sentimens de reconnoissance; il jure qu'aux termes où va se réduire leur commerce, il aura pour elle une fidélité à toute épreuve, l'attachement le plus inviolable. Ces protestations étoient autant d'impertinences dont il ne s'appercevoit pas, ou plutôt autant de coups de poignard dans le cœur de Madame de Luchat. Elle se fait violence pour se posséder & montrer à l'extérieur le plus beau sang-froid. Elle profite de ces épanchemens, afin d'apprendre les divers détails de l'intrigue: elle est étonnée de la dextérité du novice pour se mettre à l'abri de tout soupçon du comédien & perpétuer sa confiance. Quand elle est parfaitement instruite de ce qu'elle veut savoir, elle le congédie & prépare sa vengeance. Elle écrit une lettre anonyme au Sieur Dugazon, où on l'informe de la perfidie de sa femme & de son déshonneur. Afin qu'il ne puisse pas douter du fait, on lui en rapporte les particularités les plus secrètes; on lui fournit en même temps les moyens de vérifier par lui-même ce qu'on lui découvre. Une des principales ruses dont se servoient ces deux amans pour s'expliquer, s'écire & se donner leur rendez-vous, consistoit dans ces billets, ressource si fréquente des auteurs entre leurs personnages; on l'assure que s'il peut en intercepter un, il verra que ce n'est pas un jeu de théâtre, & aura bientôt la clef du mystère des perfides.

il n'en falloit pas tant pour troubler le malheureux mari, pour exciter ses recherches & le porter à s'assurer de son malheur. Il profite du premier proverbe qu'on exécute chez Madame Zeac, où le jeu de la scène amenoit un de ces billets fatals que recevoit sa femme. Il ne la perd pas de vue: après le spectacle, il se hâte de la ramener, & quand elle est parfaitement endormie, il se leve à la fourdine; à la lueur d'une lampe de nuit, il fouille dans ses poches & trouve l'écrit funeste, où entre autres choses son amoureux la remercioit de son portrait qu'elle venoit de lui donner, s'exprimoit en termes brûlans sur cette copie qu'il embrasseroit au défaut de l'original, qu'il couvriroit de ses baisers enflammés. Le jaloux ne se connoît plus; il court au lit, réveille sa femme en sursaut, l'en arrache, l'accable de reproches, d'injures & de coups, la veut forcer à s'avouer coupable. Mais, ô constance admirable du sexe! elle a le courage de tout nier, & veut que ce chiffon ne soit réellement qu'une supposition. Par un caractère singulier de la jalousie, cette passion semblant toujours faire douter de son malheur celui qui en est atteint, ne lui laisse en même temps point de relâche, qu'il n'en ait acquis toutes les preuves: en desirant rester dans une erreur qui nous est chère, nous nous tourmentons continuellement pour en sortir. Le Sieur Dugazon devoit aller le lendemain matin faire la répétition d'une parade chez M. Zeac; il prend une résolution violente, & attend avec impatience

l'aurore pour l'exécuter. Il se rend en diligence à l'hôtel du magistrat : il monte dans sa chambre, il le trouve au lit, & lui fait écarter son laquais sous prétexte d'une commission éloignée. Resté seul avec le maître, il va fermer la porte, puis furieux, égaré, il revient sur lui un pistolet à la main :
 » Cruel, s'écrie-t-il, tu me rends le plus mal-
 » heureux des hommes, tu me ravis le cœur
 » d'une femme qui faisoit ma félicité; je ne
 » veux pas du moins que tu conserves aucun
 » monument de ma honte; il faut me remet-
 » tre à l'instant son portrait & ses lettres, ou
 » je te brûle la cervelle. »

Le Robin qui n'avoit pas eu le temps de proférer une parole, qui ne s'attendoit pas à voir substituer une tragédie à une parade, se leve, & toujours docile au pistolet se rend à son secrétaire : il en tire les lettres & le portrait. Dugazon s'en empare & les met d'une main dans sa poche, tandis que de l'autre tenant toujours en arrêt son ravisseur, il l'oblige de s'agenouiller comme il faisoit naguere devant le correcteur, & de recevoir sur le derriere quelques coups d'une houffine légère qu'il tenoit en entrant par contenance, en ajoutant : « Voilà le châtiment qui convient à un écolier, mais pour que vous ne puissiez pas en disconvenir, j'exige que vous m'en donniez un certificat. » Il lui fait en même temps écrire ces mots,

» Je me repens d'avoir cherché à déshono-
 » rer la couche de M. Dugazon; je me suis
 » soumis à la pénitence que je méritois, &
 » pour

» pour témoignage de ma résipiscence; j'ai
 » signé le présent de ma main. »

Alors le reconduisant de nouveau avec le pistolet, il le fait se recoucher; il gagne la porte à reculons; il la ferme à double tour & s'en va.

Le petit Robin libre, se précipite de son lit, & par la porte d'un escalier dérobé gagne une fenêtre & crie au voleur ! à l'assassin ! *Jasmin, l'Epine, la Fleur, arrêtez ce coquin de Dugazon, ce traître qui vient de me mettre le pistolet sur la gorge; qu'on le conduise en prison; qu'il soit roué...* L'histron étoit déjà dans la cour lorsqu'il l'entend. Il ne perd point la tête; il se retourne vers lui & répond : « A merveille ! M. Zeac, à merveille ! Bien joué ! la fureur est dans vos yeux, la rage dans votre bouche, vous rendez la passion divinement. Quelle vérité, quel naturel ! Vos domestiques, s'ils n'étoient accoutumés à nous voir jouer nos petites farces, y feroient pris : mais en voilà assez, vous êtes en chemise, vous vous enrhumeriez, rentrez; comptez que tout ira bien. » Il sort en même temps, & laisse l'autre s'enrouer à crier de nouveau, qu'on coure après lui; c'est un scélérat; il a voulu me tuer.... Les spectateurs étourdis, confondus, ne sachant que penser des cris forcés de l'un, de l'aisance & de la tranquillité de l'autre, restent long-temps incertains, & ne croient la chose sérieuse que trop tard. Dugazon étoit déjà bien loin, grâce à son cruel & adroit persiflage. Pour surcroît de malheur, le laquais de Madame de Luchar, venu en

commission dans la maison , avait été témoin de toute la scene , & court en hâte en instruire sa maîtresse. Celle-ci, enchantée, s'empresse d'arriver, de plaindre son pupille, & sous cette pitié feinte elle se fait conter dix fois comment l'aventure s'étoit passée. Quand elle a réuni toutes les circonstances : « Au » reste, dit-elle, à quelque chose malheur est » bon ; voilà une leçon qui vous tiendra lieu » de toutes les miennes ; elle vous vaudra une » expérience de dix ans. » Elle le quitte à ces mots, & pour que l'anecdote soit plutôt publique, la va conter dans vingt maisons. Le farceur au surplus ne la nie pas ; il supprime seulement le geste du pistolet & insulte encore au pauvre Zeac. Il ne le rencontre plus de fois qu'il ne lui demande s'il veut jouer une petite parade avec lui ? C'est peut-être la première fois qu'un cocu a les rieurs de son côté.



LETTRE II.

Différentes lettres de M. le comte de Genlis, de M. de la Motte-Piquet, de M. le vicomte de Laval, concernant la conduite du duc de Chartres, avant, pendant & après le combat d'Ouessant. Problème à résoudre.

DEPUIS la rentrée de l'armée navale françoise (1), qui n'a rien fait & rejette son inaction sur l'amiral Keppel l'évitant avec soin, Milord, le retour du duc de Chartres (2) fixe de nouveau sur ce prince les yeux du public ; les propos recommencent contre lui plus que jamais, & l'on est aussi ardent à le décrier qu'on l'étoit naguere à l'exalter. Ce n'est pas qu'il n'ait encore des partisans, même des admirateurs jusque dans le port de Brest (3) : vous

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 18 septembre à 3 heures après midi.... Notre armée navale entre, & partie est déjà mouillée : ses ordres portoient de ne point esluier le coup de vent de l'équinoxe à la mer, du moins c'est l'excuse que donnent nos marins. Au reste, ils font un peu honteux d'avoir encore moins fait qu'à la première sortie....

(2) Le duc de Chartres est arrivé le 21 septembre au matin à Paris.

(3) Extrait d'une lettre de Brest du 30 septembre.... Il y a dans ce port une grande fermentation relativement au duc de Chartres. C'est mal à propos qu'on a prétendu qu'il nous avoit extrêmement embarrassé & empêché le succès du combat d'Ouessant. Il a au

en jugerez par des lettres (1) qui m'ont tombé dans les mains, qui sont toujours manuscrites, quoique destinées à l'impression, & très-rare, quoique faites en apparence pour acquérir la plus grande publicité. Elles sont si importantes, que je vous les envoie en nature avec le commentaire à côté, ce qui vous facilitera mieux d'asseoir un jugement sur ces différentes pièces, & dirigera par suite votre façon de penser sur le duc de Chartres & sur ceux qui l'entourent.

contraire beaucoup animé par sa présence & son courage. Les meilleurs serviteurs du roi du département rendent cette justice à son altesse, & souhaitent sincèrement qu'elle ait la place d'amiral dont elle s'est montrée digne. Il paroît, au surplus, qu'elle se propose d'éclairer le public sur sa conduite & de faire réformer une phrase équivoque insérée dans la gazette de France.

(1) La première de ces lettres, datée de Paris le 22 septembre 1778, est du comte de Genlis, dont il a été fait mention précédemment, à M. de la Motte-Piquet.

La seconde, datée du 27 septembre, est la réponse de M. de la Motte-Piquet à M. le comte de Genlis.

La troisième, datée aussi de Paris le 22 septembre, est du comte de Genlis, adressée à M. le vicomte de Laval, colonel du régiment d'Auvergne, embarqué sur le *St. Esprit* avec le duc de Chartres.

La quatrième & dernière, datée de Brest le 27 septembre, est la réponse du vicomte.

COPIE de la lettre de
M. le comte de Genlis
à M. de la Motte-Piquet,
chef d'escadre
des armées navales.

Observations.

Malgré l'estime & l'amitié que j'ai pour vous, mon cher général, à mon arrivée à Paris, je me suis encore trouvé brouillé plus que jamais, & nos divisions sont le sujet des conversations. J'espérois qu'on avoit cessé de le croire dans le petit voyage que j'ai fait ici entre les deux croisières, & j'avois eu chez M. de Sartines une explication publique dans laquelle je lui avois parlé du peu de fondement de tous ces propos.

J'ignoreis à cette époque les raisons que l'on prétend nous avoir réunis, & à mon arrivée, je viens d'en être

Si M. le comte de Genlis a eu chez M. de Sartines une explication publique sur sa brouillerie avec M. de la Motte-Piquet, le ministre en étoit donc instruit; il y avoit des griefs articulés que M. de Sartines avoit jugés dignes d'être discutés. Ce n'étoit donc pas simplement des bruits vagues, des pot-pourris de société: comment donc se fait-il que M. de Genlis, ainsi qu'il va le dire, ignorât absolument les motifs de cette querelle, & ne les eût appris qu'à son retour?

On ne fait si M. de la Motte-Piquet a véritablement annoncé à M. le duc de Chartres la possibilité de couper

instruit. J'imagine que vous ferez aussi surpris que moi de l'atrocité qu'on débite. On prétend que dans l'action vous fûtes trouver M. le duc de Chartres, & que vous lui dites : *Ah ! mon prince, voilà le plus beau moment de votre vie : vous allez couper cinq vaisseaux anglois ; il faut arriver sur eux.*

Qu'à cette proposition de votre part, j'avois répondu : *Ah ! Monsieur, prenez garde d'engager Monseigneur ; souvenez-vous que sa personne vous est confiée, & que vous en répondez sur votre tête.*

Que sur ce propos

quelques vaisseaux de l'arrière-garde angloise ; mais M. d'Orvilliers dans sa relation adoptée par la gazette de France du 3 août, déclare qu'il avoit fait au duc de Chartres le signal d'arriver, & dans un détail plus circonstancié du combat qu'a ensuite rapporté la même gazette du 14, on ajoute en propres termes : *Que l'effet de ce signal d'arriver étoit de couper l'arrière-garde ennemie.* Or, il y a eu quelqu'un qui a empêché le prince d'obéir à ce signal.

Par ce qui a été dit précédemment & avoué de M. de Genlis même, si ce n'est M. de la Motte-Piquet, quelqu'un au moins avoit écrit au ministre contre M. de Genlis, & quelqu'un digne de confiance, puisque le ministre en avoit parlé, avoit exigé une sorte de justification de l'accusé.

vous vous étiez emporté contre moi, & qu'enfin j'étois la cause que nous n'avions pas coupé cinq vaisseaux anglois. L'on débite aussi que vous avez écrit à M. de Sartines, & que vous lui aviez mandé que vous ne voulez plus commander un vaisseau où je me trouverois, & qu'obligé de faire la seconde sortie, vous ne m'aviez parlé de la campagne.

Voilà, mon cher général, les calomnies auxquelles l'on est exposé, lorsque par hasard on fait quelque chose de plus que les autres.

Je ne dois pas m'affliger de l'injustice du public, puisqu'elle n'en exempt pas même l'auguste prince, l'objet de notre admiration & de celui de toute la marine.

Si ce même public

Ce n'est pas quelque chose de plus ; mais au contraire quelque chose de moins qu'on reproche à M. de Genlis d'avoir fait.

M. de Genlis se seroit sans doute déshonoré dans l'esprit du prince, s'il n'y avoit pas eu une collusion secrète entre eux ; mais s'il a ouvert un pareil avis, c'est qu'il étoit bien sûr de ne pas déplaire à son altesse.

avoit daigné réfléchir un moment, il auroit jugé 1°. que si j'avois tenu ce propos, je me ferois déshonoré dans l'esprit du prince dont je desirois le suffrage, & qu'il ne m'auroit pas fait l'honneur de me permettre de le suivre à la seconde sortie.

2°. Monseigneur, qui la veille avoit conseillé ainsi que vous d'attaquer les ennemis, lorsque M. d'Orvilliers lui envoya demander son avis, se seroit opposé à l'exécution d'une mauvaise œuvre timide.

3°. Que si je vous avois fait ces représentations, vous n'en auriez tenu aucun compte.

Dans ce pays-ci, on aime infiniment mieux dire du mal de quelqu'un que de se donner la peine de réfléchir un moment. Les plaisanteries que nous faisons sur le banc de quart avec Monseigneur pendant l'action du 27, ne

Tous les jours on brave de loin le danger, qu'on redoute en le voyant de plus près.

Toujours dans la supposition que ce prince n'eût pas été de moitié avec son confident.

Qui prouve trop ne prouve rien : les plaisanteries sont déplacées pendant un combat ; l'esprit doit être tout entier aux objets importants qui doivent l'occuper alors, & le cœur ému de sensibilité pour les malheurs

ressembler guère à la querelle indécente que l'on suppose.

Je vous avoue que je ne m'afflige nullement d'une atrocité si facile à démentir.

Je vous prie de me répondre, mon cher général, d'une manière positive sur ces différents objets, comme votre cœur, l'honneur & la probité l'exigent.

reux qui vont être les victimes de cette fatale journée.

Pas tant, puisqu'elle subsiste encore dans son entier.

Où, comme c'est convenu entre nous ; car comment s'imaginer que M. le comte de Genlis & M. de la Motte-Piquet venant de se quitter à Brest, lieu d'où venoient les propos & les écrits, ne fussent rien de tout cela, & qu'arrivé à Paris seulement le 21 septembre au matin, M. de Genlis dès le 22, c'est-à-dire, dès le lendemain, fût déjà assez instruit de la nature & des détails de l'accusation pour en écrire sur le champ à M. de la Motte-Piquet ? cela n'est pas trop vraisemblable.

Il fera, je crois, fort difficile de découvrir d'où peut sortir ce délire de mensonges & d'absurdités débitées ;

Cela ne doit pas être difficile, puisque le ministre de la marine, suivant le commencement de la lettre de M. de

mais le public finit toujours par être juste, & je crois que nous avons égal intérêt d'anéantir des propos aussi dénués de tout fondement : notre malheur fera de ne pas voir rougir de honte & de remords ceux qui les ont inventés.

Quoiqu'on veuille absolument que nous soyons brouillés, je vous prie, mon cher général, d'être persuadé des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Je vous envoie ma lettre par un courrier exprès, afin qu'elle vous arrive plus sûrement, & que votre réponse me parvienne de même. Gardez, je vous prie, copie de ma lettre, j'ose croire que la marine fera un peu étonnée de l'absurdité & de la fausseté de tous ces propos.

Genlis, en étoit instruit. Quoi qu'il en soit, malgré l'égal intérêt que M. de Genlis & M. de la Motte-Piquet ont à anéantir ces propos, ils subsistent, se perpétuent & s'accroissent au contraire.

*COPIE de la réponse de
M. de la Motte-Piquet.*

Observations.

Si le public, mon cher Genlis, veut absolument que nous soyons brouillés ensemble, qu'y faire ? J'ai mandé au ministre, à Messieurs de Mondragon, (1) Bory, (2) le comte de Durfort (3), de la Bellangerays (4), le duc de Liancourt (5), & j'ai dit à tout le monde que le prince & tous ceux qui l'accompagnoient, m'avoient toujours comblé de marques de bonté & d'amitié.

Qui prouve trop ne prouve rien encore. La qualité de prince du sang en cette occasion ne donnoit pas plus de droit d'attaquer sans ordre au duc de Chartres qu'à tout autre ; & il n'en seroit que doublement coupable ; d'abord, d'avoir combattu mal-à-propos, ensuite, de n'avoir pas combattu lorsqu'il le falloit.

A l'égard de la bravoure, quel autre qu'un prince du sang aussi courageux eût pris sur lui d'arriver & de commencer le combat sans qu'il y en eût ordre ? Mardi en dinant chez

-
- (1) Premier maître d'hôtel du roi.
 - (2) Ancien chef d'escadre retiré.
 - (3) Capitaine de vaisseau chargé alors de l'inspection des gardes-côtes.
 - (4) L'oncle de M. de la Motte-Piquet.
 - (5) Grand-maitre de la garde-robe en survivance du duc d'Estillac.

M. de la Prévalaye (1), il en fut question en présence de MM. du Pavillon (2) & de Sil-lans (3) : tous les capitaines qui com-mandoient dans l'escadre dirent qu'ils n'auroient pas osé le faire.

C'est cependant cette manœuvre qui a em-pêché notre arriere-garde d'être écrasée, & a été cause de tout le brillant de la jour-née : voilà le vrai.

Cette assertion est bien opposée à celle de M. d'Orvilliers, qui, dans sa relation, dit que c'est par sa manœu-vre hardie de faire re-virer toute l'armée en-semble sur l'ordre de bataille renversé, c'est-à-dire, en rendant avant-garde l'escadre bleue qui faisoit l'ar-riere-garde, &c. qui a déconcerté le projet de l'amiral Keppel. Il ajou-te, que lorsque la tête de l'armée ennemie se présenta pour combat-tre par derriere l'escadre bleue, elle la trou-

(1) Chef d'escadre de 1776, commandant la ma-rine à Brest, dans l'interim du généralat du comte d'Orvilliers.

(2) Capitaine de vaisseau, renommé dans l'art des signaux.

(3) Un des capitaines de l'armée navale, qui com-mandoit le *Résolû* de 64 de la division du comte d'Orvilliers.

va à l'autre bord de bataille, comme en ré-serve pour le moment. On dit enfin dans le supplément du 14 août, que la direction oblique des vaisseaux de la tête de la ligne angloise, mit une partie de l'es-cadre bleue hors de po-sition de pouvoir com-battre l'armée ennemie. Accordez-vous, Mes-sieurs.

D'ailleurs, on n'avoit pas, suivant l'apparen-ce, dessein de combat-tre ce jour, puisque plusieurs vaisseaux n'a-voient pas leur branle-bas fait. Je doute même que nous eussions tiré du canon, si la veille le prince n'avoit pas mar-qué à M. d'Orvilliers que son avis & le mien étoient d'attaquer.

Quant aux cinq vais-seaux que nous pou-vions couper, comme je n'ai rien vu d'appro-chant, nous ne pou-vons, à ce sujet, avoir eu de propos ensem-

Ceci donneroit gain de cause à l'amiral Kep-pel, qui s'attribue l'hon-neur d'avoir provoqué le combat, & forcé la circonspection du gé-néral françois à entrer dans un engagement ré-gulier avec lui. Voilà un des chefs de son ar-mée au moins qui en convient.

M. de la Motte-Pi-quet assure que le St. Esprit ne pouvoit plus arriver, & le comte d'Orvilliers dit que cer-taine division étoit com-me en réserve, & le

ble; & comment étoit-il possible que le St. Esprit arrivât davantage, puisque nous avons laissé fort un vent à nous les vaisseaux de la tête.

Au surplus, mon cher Genlis, je ne me sens point fait pour une guerre de plume, j'abandonnerois tout, plutôt que de la soutenir. Vous & moi nous nous sommes trouvés à d'autres actions qu'à celle du 27 juillet; mais nous ne devons pas être surpris de nous voir calomniés, puisqu'on ose attaquer la bravoure même dans la personne d'un prince qui a sacrifié son rang, ses plaisirs, sa santé, même sa vie pour nous donner le plus bel exemple. Voulez-vous bien lui présenter mon hommage & mon respect; je n'oublierai jamais

supplément veut que par sa position elle ne pût presque pas donner, & le comte d'Orvilliers l'accuse de nouveau de n'avoir pas obéi au signal d'arriver. Accordez-vous, Messieurs, encore un coup.

Voilà qui est positif. Cette ardeur n'étoit pas forte cependant, à n'en juger que par les effets: quant à la vérité, bien loin de se découvrir, on voit qu'elle devient plus que jamais difficile à trouver, sur-tout favorable au duc de Chartres.

l'air de tranquillité & d'assurance qu'il a eu pendant tout le combat, & combien il nous inspiroit d'ardeur & à l'équipage; enfin, la vérité se découvrira, & le public est juste.

Adieu, mon cher camarade; comptez sur tous les sentimens que je vous ai voués pour la vie, & avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. On vient de me dire que la gazette de France marquoit que M. le duc de Chartres n'avoit pas obéi au signal d'arriver que lui avoit fait M. d'Orvilliers; comme il n'y a rien de plus faux, il sera facile d'en faire dédire le gazetier. C'est le St. Esprit qui a le premier fait le signal.

Comment se fait-il que la gazette de France du 3 août n'eût pas encore été lue le 27 septembre par M. de la Motte-Piquet, cette gazette de France, qui contenoit la relation d'un combat dont il avoit été acteur, qui n'étoit pas ignorée du dernier matelot de l'armée navale sachant lire? Voilà une ignorance bien crasse, bien volontaire.

D'ailleurs, M. de la Motte-Piquet pose comme une chose facile de faire dédire le gaze-

tier, & cependant le gazetier ne s'est pas encore dédit.

Enfin, ce n'est pas ici le gazetier qui a parlé à tort & à travers comme un journaliste étranger; c'est une relation envoyée par le général, approuvée du ministre de la marine, & qui a passé, suivant l'usage, entre les mains de tous les autres avant d'être rendue publique.

COPIE de la lettre de M. le comte de Genlis à M. le vicomte de Laval, colonel du régiment d'Auvergne.

» Mon cher vicomte, allez voir M. de la Motte-Piquet, & priez-le de ma part, de vous montrer la lettre que je lui écris. Vous y verrez un détail d'atrocités auxquelles je ne devois pas m'attendre. Qui plus que vous, mon cher vicomte, est en état d'en juger? Vous avez partagé les hasards de cette journée avec nous, & vous savez si aux plaisanteries & à la gaieté qu'il y avoit sur le vaisseau de M. le duc de Chartres, il s'y est joint des conseils timides de ma part. Répondez-moi par mon courrier. Je fais trop de cas de votre estime, pour ne pas m'en appuyer dans cette circonstance, qui n'est point affligeante pour moi, parce qu'elle peut être facilement démentie; mais qui est désagréable à l'homme d'honneur soupçonné.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Réponse de M. le vicomte de Laval.

» J'ai lu, cher Genlis, la lettre que vous avez écrite à M. de la Motte-Piquet. Le détail d'atrocités qu'elle contient est inimaginable; mais permettez-moi de vous dire que ces calomnies ne devoient pas du tout vous affecter: les personnes qui les ont inventées, ont voulu vous faire tort; mais elles ne savent pas s'y prendre; car, pour persuader, il faut dire des choses vraisemblables, & il y a longtemps que vous avez prouvé que vous n'étiez pas porté pour les *conseils timides*. Tout ce que je souhaite, c'est qu'à la première affaire où je me trouverai, il y ait autant de gaieté qu'à bord du St. Esprit, le jour du combat; J'étois bien attaché à M. le duc de Chartres; mais je le lui suis bien davantage depuis ce moment-là. C'est un jour qui ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Je vous prie de dire à M. le duc de Chartres que j'attends de ses nouvelles avec la plus vive impatience.

Mon régiment part le 3 du mois prochain pour se rendre à Lille; je compte marcher avec lui jusqu'à nouvel ordre.

Adieu, mon cher Genlis, soyez persuadé de la plus tendre amitié que j'aurai toute ma vie pour vous. Je vous embrasse de tout mon cœur. »

Par ce que je vous ai déjà dit, Milord, précédemment & par la lecture de ces lettres, vous voyez que le reproche fait au duc de Char-

tres est, sous prétexte qu'il n'entendoit pas bien un signal, d'avoir passé à poupe du général pour se le faire expliquer.

Vous voyez qu'on a dit dans le monde que ce prince ne s'étoit porté à cette fausse démarche que sur une discussion élevée à son bord entre le comte de Genlis, seigneur de sa suite, n'ayant aucun rang ni qualité dans le vaisseau, & M. de la Motte-Piquet, capitaine de pavillon de son altesse sérénissime.

Vous voyez qu'on est parti de là pour répandre les bruits les plus offensans contre le duc de Chartres, qui, à en croire ses détracteurs, par cette fausse manœuvre en rompant la ligne & en faisant perdre beaucoup de temps à la marche de l'armée, avoit été cause que les François n'avoient pas profité de leur avantage sur les Anglois en les battant complètement, & en prenant plusieurs de leurs vaisseaux.

Ces imputations ayant acquis beaucoup de consistance à son retour, les gens intéressés à sa gloire n'ont put les lui cacher, lui ont fait sentir qu'il étoit obligé de s'en laver & de prouver la mauvaise foi du comte d'Orvilliers.

En conséquence, les lettres ci-dessus ont été écrites. Les serviteurs du prince, ses commentateurs, ses défenseurs, ont assuré qu'on ramassoit les différentes pièces nécessaires à l'éclaircissement de sa conduite, & à la justification de ses manœuvres, & qu'on devoit faire imprimer le tout.

La première pièce, suivant eux, & le fondement de toutes les autres, étoit le journal de M. de la Motte-Piquet, très-détaillé, d'où

il résulteroit qu'on avoit interverti l'ordre du moment où le *Saint-Esprit*, avoit passé à poupe du général pour lui demander ses intentions, que ce vaisseau s'étoit conformé exactement aux signaux, qu'il n'y avoit eu à bord aucune difficulté sur leur signification; que ce n'étoit qu'à huit heures du soir, le jour du combat, c'est-à-dire, plusieurs heures après, que le duc de Chartres avoit désiré s'aboucher avec le général; & pourquoi? C'étoit pour témoigner à M. d'Orvilliers son étonnement de son signal de retraite sur Ouessant. Voilà le vrai signal qui déplaisoit à l'ardeur de son altesse, qui la révoltoit, qu'elle ne comprenoit pas, & qu'elle auroit voulu faire changer.

Ces Messieurs ajoutoient qu'au journal de M. de la Motte-Piquet, on avoit réuni les dépositions des capitaines de l'escadre au nombre de vingt-huit (1), dont les journaux étoient absolument conformes au sien, & que du tout il résulteroit une masse de réclamations bien propre à balancer, à détruire le fait faussement énoncé dans la gazette de France.

Tout cela devoit être imprimé & acquiescer la plus grande publicité. On étoit dans l'attente de la discussion de ce grand procès; mais comme le comte d'Orvilliers s'y trouvoit compromis, ou plutôt étoit la partie adverse du prince du sang, il falloit l'écouter, & il étoit mandé à cet effet.

(1) Les capitaines des deux vaisseaux absens du combat n'avoient pu déposer d'un fait dont ils n'avoient aucune connoissance.

Point du tout, Milord, aujourd'hui toutes ces menaces s'en vont en fumée; le roi ne veut pas qu'il paroisse rien d'imprimé concernant le combat d'Ouessant, & le ministre qui craint des éclaircissements capables de faire tomber l'illusion du public sur cette brillante journée d'Ouessant, retient le général françois à Brest.

Enfin, pour éviter les suites fâcheuses d'une querelle scandaleuse qui pourroit porter le trouble dans la marine durant toute la guerre, on a fait suggérer adroitement au duc de Chartres par les jeunes seigneurs, ses confidens, d'accepter comme une marque de satisfaction du roi, une place créée exprès pour lui, de *colonel général des hussards* (1), ayant le travail direct avec S. M.

Bien loin que cette faveur produise un bon effet dans le public, on regarde comme une lâcheté de la part de ce prince de l'avoir acceptée; en ce que la place en quelque sorte est au-dessous de lui; en ce que c'est un démembrement de celle de colonel général de la cavalerie légère occupée par le marquis de Bethune; en ce que c'est une exclusion marquée de la charge d'amiral, l'objet de ses desirs & de ses démarches; en ce qu'enfin on la regarde comme une tournure visible pour ne plus laisser servir dans la marine ce prince, lorsqu'il auroit le plus grand intérêt de s'y distinguer & d'effacer les impressions flétrissantes répandues sur son compte.

(1) M. le duc de Chartres avoit été fait lieutenant général des armées le 27 juillet dernier.

D'ailleurs, c'est une espece d'engagement que prend le duc de Chartres de se contenter d'une pareille satisfaction & de ne pas donner suite aux éclaircissements que son honneur sembloit exiger aux yeux de toute la nation & de l'Europe entière imbue de son aventure.

Les gens véritablement attachés à ce prince, & convaincus de son innocence, gémissent de sa conduite en cette occasion; ils l'attribuent à la mauvaise société dont il est entouré; à cette troupe de roués, de débauchés qui le plongent dans les voluptés les plus sales, loin de lui élever l'ame, & de l'exciter à montrer dans cette circonstance délicate, la noblesse & l'énergie qu'il devroit avoir. Quant aux spectateurs impartiaux qui, d'abord touchés du zele que le duc de Chartres avoit annoncé pour se justifier aux yeux de la nation & gagner sa confiance, desiroient qu'il triomphât & fit éclater la vérité, ils commentent à se refroidir en voyant languir cette affaire; ils ne peuvent se persuader qu'un prince du sang, outragé par la calomnie, s'il n'étoit véritablement coupable & très-coupable, eût assez peu de soin de sa gloire pour laisser dans l'oubli son apologie, quelque défense qu'il eût reçue de la publier. Ils ne pensent pas qu'aucune autorité sur la terre dût & pût lui fermer la bouche.

Cette mollesse de sa part, Milord, est très-fâcheuse pour nous, en ce qu'il ne servira plus & ne nous fera désormais d'aucune utilité. Quoi qu'il en soit, voilà du moins une campagne de finie en Europe, sans qu'il nous

soit arrivé grand mal (1), & même avec un avantage décidé du côté du commerce, puisqu'il n'a éprouvé aucun échec, & que celui de nos ennemis effuie journellement de nouvelles pertes (2), mais nous ne sommes pas au bout, & la campagne prochaine

(1) Sauf la perte de la *Dominique*, dont la nouvelle se répand ici depuis quelques jours.

(2) Extrait d'une lettre de Bordeaux du 19 septembre... La frégate du roi le *Triton* a fait à Saint-Domingue ce que M. Dampierre a fait à la Martinique; elle a retenu des navires qui se feroient rendus ici avant le temps où les Anglois ont commencé à arrêter les nôtres. Son objet étoit de les débouquer des parages de l'Amérique où il ne se commettoit encore aucune hostilité. Treize navires sont sortis sous son escorte; cette frégate s'est perdue sur les Caïques, & a fait perdre avec elle la *Bonne Nourrice* de ce port & le *Favori* de Nantes. Du reste, il en est arrivé un ici; l'on ignore le sort des autres; on est dans la plus vive inquiétude, & les assureurs qui ont offert jusqu'à 52 pour cent sur les risques qu'ils courent, ne trouvent point de gens assez hardis pour les couvrir. Les négocians sont si effrayés, qu'il ne se fait plus d'assurance, & que si l'on n'accorde pas des convois, quelques-uns qui ont des navires chargés pour l'Amérique, vont les faire décharger.

Un de nos négocians a fait sortir un navire de ce port le 23 du mois passé; il le fait déjà en Angleterre.

Extrait d'une lettre de Bordeaux du 5 octobre... Il semble que la mer engloutisse tout, & nous le croirions si les lettres de l'Angleterre ne nous apprennent par chaque courrier, l'arrivée dans ses ports des navires que nous attendions. Il ne nous en vient aucun ni de nos colonies, ni de l'Amérique septentrionale.

pourroit être plus pénible, si les Espagnols se joignent aux François, ainsi que c'est bien à craindre.

Paris, ce 2 novembre 1778.

LETTRE III.

Sur la rentrée de l'armée navale & la levée des camps; sur la prise de la Dominique; sur celle des îles de St. Pierre & Miquelon; sur les préparatifs de la campagne prochaine; sur les dispositions peu amicales & même hostiles de la cour d'Espagne.

Nos nouvellistes, Milord, que la saison de la campagne avoit dispersés, se sont réunis depuis peu, ils sont aujourd'hui tous rassemblés, & voici la récapitulation des faits qu'ils ont passés en revue avec les anecdotes, les gaietés & les traits caustiques dont quelques-uns les ont assaisonnés. Ce sont les mêmes interlocuteurs du dernier dialogue.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Il s'est passé bien des choses, Messieurs, depuis notre séparation, & quoique nous les sachions en gros, il est mille détails que ne nous apprennent point les papiers publics, ni même les lettres particulières, souvent trop circonspectes, sur lesquels on s'ouvre dans la conversation & qu'il seroit bon de reprendre.

LE COMTE DE CATUELAN.

Si vous en savez, comte, apprenez-nous-les ; pour moi, je trouve que tout cela se réduit à peu de chose. 1°. Le comte d'Orvilliers avec son armée navale, après s'être promené pendant 33 jours sur l'Océan & à l'entrée de la Manche, est rentré si adroitement, qu'il n'a pas même vu l'armée navale Angloise. 2°. M. le maréchal de Broglio, après avoir tenu environ pendant un mois le camp de Bayeux, y avoir fait faire très-bonne chère aux officiers, & pensé faire mourir de faim les soldats, l'a levé sans avoir même attaqué les îles de Jersey & de Guernesey, dont la prise sembloit ne devoir souffrir aucune difficulté, & de plus y a laissé beaucoup de malades. 3°. M. de Fabry, après s'être caché dans différentes anses de la Méditerranée, ayant peur de son ombre, est rentré au bout de trois mois, précisément dans le temps où les corsaires de Gibraltar & de Mahon commençoient à infester cette mer. Voilà pour l'Europe. 4°. Vous avez pris la Dominique aux Antilles, qui ne peut vous servir de rien, & qui tomboit d'elle-même par sa position. 5°. Vous avez perdu dans le nord les îles de St. Pierre & de Miquelon & avec elles le commerce de la pêche de la morue, le plus important pour vous, parce qu'outre le bénéfice dont il prive vos concurrents, c'est la pépinière & l'école de vos matelots. 6°. Le comte d'Estaing, après avoir couru, sans dessein fixe, d'un côté à l'autre, & du midi au nord

nord dans l'Amérique septentrionale, après avoir formé dix projets différens, sans en exécuter aucun, après s'être brouillé avec les insurgens, va passer vraisemblablement à la Martinique, où il ne fera pas davantage.

M. D'ÉCLIEU.

Voilà, sans doute, un précis de la campagne assez vrai au fond ; mais vous omettez des faits particuliers, ou qui justifient la conduite des généraux, ou qui rectifient l'idée défavorable que vous voudriez donner de leur capacité, ou qui du moins font honneur aux agens subalternes qu'ils ont employés.

M. d'Orvilliers, pressé de sortir de nouveau à dessein de favoriser la rentrée des navires du commerce attendus des Indes & des Antilles, n'étoit pas en ce moment assez fort (1) pour oser provoquer l'ennemi & ne pas se tenir sur la réserve. Il étoit obligé de contenir l'ardeur belliqueuse de ses officiers jusqu'à ce qu'il eût le nombre compétant de vaisseaux, afin de se présenter avec confiance devant l'ennemi.

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 19 août... On a nouvelle que trois de nos vaisseaux de l'Inde sont enfin arrivés ; on en attend encore quatre, indépendamment des huit de la Chine, ce qui ne nous laissera pas tranquilles jusqu'au temps de leur rentrée effectuée. Heureusement notre armée navale, sortie le 17, comme on l'avoit annoncé, va favoriser leur passage. M. d'Orvilliers n'a encore que 25 vaisseaux de ligne, les seuls qui se soient trouvés en état de le suivre ; mais le surplus ne tardera pas à le rejoindre.

LE COMTE DE CATUELAN.

Je vous arrête là, Monsieur, & vous prenez par vos propres paroles. Comment après cette victoire fameuse d'Ouessant, après avoir si fort maltraité les Anglois, au bout de trois semaines, vous n'êtes pas encore réparé complètement, & vous n'osez reparoître devant eux.

M. L A M B E R T.

Ma foi, Monsieur le chevalier, vous voilà pris sur le temps, l'argument est pressant.

M. G I R A R D.

Des faits, Messieurs, des faits, nous ne finissons pas, si nous nous engageons dans des disputes idéales.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Je m'en vais lui fermer la bouche.

(Il parle à l'oreille du comte de Catuelan.)

Ne voyez-vous pas que M. d'Orvilliers avoit avec lui le duc de Chartres, & que la présence de ce prince l'affoiblissoit de cinq ou six vaisseaux ?

M. D'É C L I E U.

Et quand le général françois s'est trouvé en mesure (1), l'amiral Keppel n'a pas jugé à

(1) Sauf la Ville de Paris, dans laquelle, à mesure qu'on travailloit, on découvroit de si grands défauts, qu'on fut obligé d'y renoncer pour la campagne & de la remplacer par le Neptune de 74, nouveau vaisseau lancé à l'eau en août.

propos de compromettre une seconde fois les forces navales de l'Angleterre (1). Au reste, si l'escadre n'a rien fait en général, il y a eu des actions particulières qui font honneur à la marine françoise.

L'Iphigénie a fait plusieurs prises qui enrichiroient M. de Kersain, son capitaine, si, faisant partie de l'armée navale, toutes n'étoient communes.

M. P I L O T.

Ce lieutenant de vaisseau est bon musicien & grand gluckiste, & il doit son commandement à ce goût pour le chevalier Gluck. L'anecdote est plaisante. Quand M. de Sartines, qui connoissoit la passion de cet officier, fit, au commencement de l'année, la destination des frégates, & qu'il en fut à l'Iphigénie : oh pour celle-là, dit-il, elle va par sympathie à M. de Kersain, grand amateur de l'opéra de ce nom. Vous voyez que, malgré sa gravité espagnole, ce ministre fait rire comme un autre, & faire un calembour.

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 8 septembre.... Aucune nouvelle de notre armée navale depuis le 26, ce qui confirme de plus en plus dans l'idée qu'elle ne se battra pas. On prétend que c'est Keppel qui élude le combat & fait bien; mais si M. le comte d'Orvilliers étoit un homme moins timide, s'il étoit audacieux & plein de nerf comme le comte d'Estaing, il l'y forceroit malgré lui, ou feroit un coup de main sur quelque port d'Angleterre : ses partisans l'excusent à raison du duc de Chartres, dont la personne l'embarrasse fort, & dont il craint l'inexpérience & l'étourderie.

Le Roland, la Sensible, le Zéphire, la Renommée, & tous les bâtimens envoyés en course avant & depuis la rentrée de l'escadre, ont aussi fait des prises, principalement de corsaires : on ne finiroit pas d'entrer dans ces détails.

M. D'ÉCLIEU.

Mais le combat de *la Junon* contre *le Fox* (1) est sur-tout très-glorieux.

LE COMTE DE CATUELAN.

Très-glorieux ! Vous pourriez supprimer le superlatif. Une frégate de 36 canons d'un calibre supérieur contre une de 28, & tout au plus de 200 hommes d'équipage contre trois cents ; vous voyez qu'il n'y a pas de quoi tant se récrier.

M. D'ÉCLIEU.

Vous ne pouvez au moins contester la belle manœuvre, le sang-froid, la précision du commandement de M. de Beaumont, son capitaine. Il avoit recommandé à ses canonniers de ne point tirer sans avoir pris tout le temps nécessaire pour bien ajuster leurs coups. Aussi n'y en eut-il presque aucun qui ne portât, & la frégate angloise se trouve enfin démâtée de tous ses mâts.

Moi, qui ne me décide point par le succès, j'admire encore plus le capitaine Windfor, qui pendant trois heures & demie, malgré l'infé-

(1) Nouvelle frégate de 36 canons, construite, je crois, à Rochefort : le combat a eu lieu le 8 septembre, & le 11 *la Junon* a amené *le Fox* à Brest à la remorque.

riorité du nombre de ses gens employés à la manœuvre, a éludé avec succès tous les efforts de M. de Beaumont cherchant à prendre une position avantageuse contre lui, tantôt à lui passer au vent, tantôt à l'enfiler par la hanche ; qui, blessé dès le commencement du combat, n'est pas moins resté sur le pont à donner ses ordres jusqu'à la fin, & n'a amené qu'après avoir eu sa frégate rasée comme un ponton, & un quart de son équipage tué ou blessé. (1)

LE BARON DE KNIPAUSEN, avec fureur.

En vérité, Monsieur, il faut être Anglois jusque dans l'âme pour oser nous tenir de pareils propos : si le capitaine Windfor a su mettre en défaut la capacité de M. de Beaumont, s'il a eu sa frégate si maltraitée, s'il a perdu tant de monde, tout cela relève la victoire du capitaine françois ; il a donc déployé de grands talens ; il a donc fait jouer son artillerie avec intelligence ; il a donc battu vigoureusement son ennemi.

M. D'ÉCLIEU.

N'est-ce pas fort adroit d'avoir su conserver les siens avec tant de soin qu'il n'ait eu que quatre hommes tués & quinze blessés.

M. GIRARD.

Malheureusement dans le nombre des morts est ce brave M. Disle de la Mothe, son capitaine en second.

(1) *Le Fox* a eu 11 hommes tués & 38 blessés, suivant le relevé fait à Brest.

M. DE LA BALUE.

Messieurs, il faut rendre justice aux officiers auxiliaires, à MM. Duclos, Bourcier, Montgon, qui n'ont pas peu contribué à la bonne manœuvre.

M. D'ÉCLIEU.

Oui, comme les matelots, mais MM. de Chavagnac & de Roquefeuil ont fait servir les batteries, & ont secondé la tête du général pour modérer à propos l'ardeur des canonniers.

M. PILOT.

On dit que l'équipage étoit d'une gaieté charmante, qu'il alloit là comme à la noce, tant il attendoit avec impatience l'occasion d'un combat.

LE COMTE DE CATUELAN.

Oui, c'est la gazette de France qui nous apprend cela.

M. BOYER.

Eh bien ! la gazette de France ne ment jamais.

LE COMTE DE CATUELAN.

Malgré son autorité irréfragable, je crois que les équipages du *Vengeur* & de la *Belle-Poule* étoient plus gaillards que celui de la *Junon*, quand ils ont repris le navire *l'Aquilon* (1), revenant de l'Inde : l'espoir de beau-

(1) Le 28 septembre *l'Aquilon*, commandé par le capitaine la Vigne-Buisson, fut attaqué par un corsaire Anglois qui se disposoit à l'amariner, lorsque

coup d'argent gagné sans risque, rend infiniment plus joyeux que lorsqu'il n'y a que des coups à attraper.

M. DE LA BALUE.

Cet argent n'est pas encore dans leur poche ; ils pourroient bien n'en pas tâter. Vous savez que la capture a fait la matière d'un procès, qu'ils ont gagné, il est vrai, au conseil des prises ; mais les armateurs de *l'Aquilon* ont présenté leur requête d'appel au conseil royal des finances, & ils viennent d'obtenir arrêt conforme. (1)

LE COMTE DE CATUELAN.

Je voudrois bien que le comte d'Amblimont

le *Vengeur* & la *Belle-Poule*, attirés par le bruit du combat, parurent avant le jour, & prirent le corsaire estimé environ 300,000 livres : ils convoierent *l'Aquilon* jusqu'à l'isle de Grouais, où il entra le 5 octobre.

(1) Le 8 novembre. Il paroît que les propriétaires du navire *l'Aquilon* sont d'autant mieux fondés dans leur appel, que la marine même croyoit monsieur d'Amblimont dans son tort, suivant ce qu'on écrivoit ci-joint.

Extrait d'une lettre de Brest du 7 octobre. . . .
L'Aquilon, vaisseau revenant de Chine ; commandé par M. de la Vigne-Buisson, avec un chargement de trois millions, avoit été pris par un corsaire Anglois : dans la nuit M. d'Amblimont, commandant le vaisseau le *Vengeur* de 64, a dirigé sa route vers l'endroit où il avoit entendu le bruit des coups de canon, & au lever du jour a repris le vaisseau François, & comme il n'y avoit pas 24 heures que *l'Aquilon* étoit amariné, les propriétaires du navire recevront la restitution du tout suivant la loi des prises.

perdit ; c'est fort vilain. Sa cupidité basse & injuste ternit sa bonne action, & s'accorde à merveille avec sa fardide passion du gain, qui est un des principaux défauts du corps de la marine.

M. GIRARD.

Messieurs, je n'entends point la chicane en général, encore moins la chicane maritime : expliquez-moi, je vous prie, la nature de ce procès.

M. DE LA BALUE.

Lorsqu'un navire François pris par l'ennemi étoit repris par un bâtiment de sa nation au moins 24 heures après, il devoit autrefois à celui-ci le droit de recousse, c'est-à-dire, le tiers de sa valeur & de celle de sa cargaison. Les propriétaires de *l'Aquilon* prétendent aujourd'hui que Louis XIV & Louis XV avoient renoncé à ce droit, non-seulement par le silence de leurs ordonnances, mais encore par des dispositions solennelles, & que Louis XV a affecté de ne pas le rappeler dans ses nouvelles loix sur la marine. Ils ajoutent que même en admettant l'existence du droit, ils ne seroient pas encore obligés de le payer, faute du délai nécessaire écoulé entre la capture & la reprise.

LE COMTE DE CATUELAN.

Il y auroit de quoi décourager le commerce, si, à la crainte de l'ennemi, il devoit joindre celle de ses propres concitoyens ; si la marine royale, faite pour le protéger, se réunissoit aux Anglois pour l'écraser, & lui fai-

soit payer ses services aussi cher qu'elle le prétend.

M. D'ÉCLIEU.

Il faut cependant que le prêtre vive de l'autel ; il faut donner un objet d'émulation, je ne dis pas aux officiers ; ils sont faits pour être guidés par l'honneur seul, mais aux équipages ; ils s'embarrasseront peu de reprendre un bâtiment national, s'il ne leur en revient aucun profit.

M. GIRARD.

Il y a du pour & du contre : Messieurs, cette dissertation nous meneroit loin & ne nous apprendroit rien. Parlons plutôt du combat du *Triton*, de celui de *la Dédaigneuse*.

M. D'ÉCLIEU.

Ligondez s'est très-bien conduit dans le premier ; il a été parfaitement remplacé par son second (1), lorsque, après avoir été blessé en deux endroits, il a été obligé de se retirer du pont, ses forces ne répondant pas à son courage ; je crains bien même qu'il n'en périsse, car les nouvelles que j'en ai de Brest (2) sont très-mauvaises.

LE BARON DE KNIPAUSEN, au comte de Catuelan.

M. l'Anglomane, nous direz-vous encore que les François étoient supérieurs en cette

(1) M. Roquart, lieutenant de vaisseau.

(2) Le combat a eu lieu le 20 octobre, & le *Triton* n'est rentré à Brest que le 16 novembre.

occasion. Outre que M. de Ligondez avoit affaire à un vaisseau de sa force, vous ne pouvez ignorer qu'il y avoit aussi une frégate ennemie qui l'incommodoit beaucoup dans les différentes positions qu'il vouloit prendre; cependant le *Triton* a obligé l'une & l'autre de profiter de l'obscurité de la nuit pour fuir & se dérober à ses coups.

LE COMTE DE CATUELAN.

Moi, baron, je ne dis rien, je me tais & j'admire.

M. LAMBERT.

Messieurs, foin de l'honneur sans profit. Vive M. de Keroulas de Cohars qui vous a pris une bonne frégate angloise de 28 canons (1). Vive sur-tout le capitaine Mandavit du corsaire la *Vengeance* de Bordeaux de 24 canons, qui après un combat des plus vifs contre la frégate du roi d'Angleterre le *Pélikan* de 38 canons & de 200 hommes d'équipage, après en être venu jusqu'à trois fois à l'abordage, s'en est rendu maître, & l'a conduite à Lisbonne.

M. PILOT.

Voilà quatre ou cinq frégates qu'a perdu contre nous l'Angleterre depuis les hostilités commencées.

(1) C'est au mois de septembre dernier, sur le môle St. Nicolas, que cette prise eut lieu par la *Dédaigneuse* de retour à Brest le 14 novembre. Le capitaine anglois se nommoit William Williams.

Avant, M. de Tilly, capitaine de la *Concorde*, croisant à l'atterrissage du cap, y avoit pris la *Minerve*.

M. BOYER.

Au 15 octobre dernier, suivant le relevé que j'ai eu d'un greffier du conseil des prises, de celles faites sur les Anglois dans les mers d'Europe par la marine du roi, outre trois frégates, l'on comptoit trois cutters ou corvettes de S. M. Britannique, quinze corsaires, & trente-deux navires marchands. Par les corsaires & armateurs particuliers, un corsaire & 49 navires du commerce, dont plusieurs de ces derniers rançonnés, ce qui donne un résultat de cent & trois bâtimens de toute espece.

M. DE LA BALUE.

Il faut convenir que tout cela ne vaut pas les quatre seuls vaisseaux de l'Inde (1) que vous avez perdus.

M. LAMBERT.

Au commencement du mois d'octobre, les pertes du seul port de Bordeaux étoient évaluées de 7 à 8 millions.

M. DE LA BALUE.

Et à la fin de ce même mois, celles du commerce de France en général montoient à près de 50 millions. (3)

(1) Le *Modeste*, le *Ferme*, le *Gaston*, & le *Carnate*; la cargaison de celui-ci seul étoit estimée plus de 4 millions.

(2) Dix-huit navires estimés 400,000 livres l'un dans l'autre.

(3) Cent quinze bâtimens à la même estime de 400,000 livres l'un portant l'autre, font déjà 48 millions; ajoutez-y la valeur beaucoup plus considérable des navires de l'Inde.

M. L A M B E R T.

Et aujourd'hui à soixante au moins.

M. G I R A R D.

Il est certain que le commerce crie comme le diable; il demande des convois à toute force. (1)

LE CHEVALIER D'ÉCLIEU.

Il faut aller au plus pressé, Messieurs; voulez-vous perdre en détail votre marine à peine naissante.

LE COMTE DE CATUELAN.

Mais pourquoi, je vous prie, M. d'Orvilliers est-il rentré au bout d'un mois & a-t-il laissé après lui à la mer l'amiral Keppel dont l'armée navale si bien battue n'a pourtant pas craint comme vous le coup de vent de l'équi-

(1) Extrait d'une lettre de Bordeaux du 10 octobre... Jeudi il entra dans notre rivière le *Païole*, navire de ce port; il est parti le 10 août du port au Prince avec 26 bâtimens de transport du Sud de St. Domingue, qu'une frégate a débouqués, après les avoir retenus pour la plupart pendant près de deux mois: c'est le seul dont nous sachions encore l'atterrissage. Le capitaine dit n'avoir rien rencontré sur nos côtes; mais la pleine mer lui a paru être une rade, tant il y a vu de bâtimens. Il a passé au milieu d'eux sans être atteint d'aucun, à la faveur du gros temps qu'il faisoit & de sa marche supérieure; d'ailleurs, il n'étoit pas chargé.

Le ministre a répondu à notre chambre du commerce: qu'il ne pouvoit faire convoyer les navires, mais qu'il feroit croiser. Cela n'encourage pas les armateurs qui ne cessent de demander des convois & qui lui adressent aujourd'hui un mémoire,

noxe & est restée un mois après lui exposée à la fureur des élémens.

LE COMTE DE NOLIVOS, lui parlant à l'oreille.

Je vais vous répondre: parce que le comte d'Orvilliers avoit toujours le duc de Chartres qui pesoit sur ses épaules, & qu'il étoit pressé de s'en débarrasser.

M. D'ÉCLIEU.

Vous voyez qu'au défaut de convois le ministre fait croiser, & même avec succès, par toutes les prises qui ont été faites.

LE COMTE DE CATUELAN.

Je perds l'océan de vue pour un moment & je vois dans la Méditerranée M. de Fabry rentré à Toulon à la fin d'octobre contre le vœu du commerce, qui regardoit une escadre françoise croisant au détroit comme de la plus grande utilité.

M. DE LA BALUE.

Il est certain que la ville de Marseille qui étoit alors sur le point de faire partir un convoi de bâtimens marchands pour l'Amérique, en a été consternée, & qu'il y a actuellement ici deux négocians députés de ce port pour faire des représentations au ministre à ce sujet.

LE COMTE DE CATUELAN.

C'est que le bruit couroit que l'amiral Rodney alloit venir dans la Méditerranée avec une escadre qu'on armoit, & M. de Fabry n'aime point du tout les Anglois.

M. D'ÉCLIEU.

Point de mauvaises plaisanteries, comte ;
M. de Fabry est malade ; voilà le vrai.

M. DE NOLIVOS.

A l'égard des convois, mes correspondans m'écrivent que le ministre lassé, ou persuadé, a enfin promis d'en donner pour aller aux îles & en revenir.

LE COMTE DE CATUELAN.

Soit ; mais cela ne répare pas le mal déjà fait ; cela n'empêche pas que 32 navires (1), qui devoit partir du cap deux jours après la frégate *l'Inconstante*, arrivée à Brest au commencement d'octobre (2), & qui auroit dû les escorter, ne deviennent comme tous ceux de nos îles, depuis le malheureux convoi de M. d'Ampierre, la proie des corsaires anglois. Cela ne fait pas, il s'en faut de beaucoup, que la confiance renaisse : des succès réitérés pourroient seuls relever le courage abattu. La terreur s'est si promptement communiquée aux matelots, que, si j'en crois mes correspondans aussi, quelque haute paie qu'on leur offre, ils refusent de s'embarquer sur les navires marchands, tant ils ont peur d'être pris.

(1) Ce sont les mêmes, sans doute, que ceux dont il est fait mention dans la lettre de Bordeaux, qui ne porte le convoi qu'à 26 bâtimens.

(2) Extrait d'une lettre de Brest du 7 Octobre... La frégate *l'Inconstante* commandée par M. de Cuverville, lieutenant de vaisseau, est arrivée hier de St. Domingue.

M. DE LA BALUE.

On m'écrit de St. Malo que les îles de Jersey & de Guernesey regorgent de marchandises de nos colonies par les captures que leurs corsaires en ont faites, au point que les magasins ne pouvant y suffire, ils ont été obligés de construire des hangars pour les placer. C'est là où les commerçans de nos ports vont en interlope se pourvoir des denrées de nos colonies, dont nous manquerions, s'ils ne venoient nous les revendre.

M. LAMBERT.

A propos de ces îles, voilà donc le camp levé sans qu'on ait fait la plus légère tentative pour s'en emparer, malgré toute la mine qu'on en faisoit. (1)

(1) Extrait d'une lettre de St. Brieux du 27 août... Nous partons samedi pour nous trouver lundi au camp désigné près de St. Malo. On parle d'une descente dans les îles de Jersey & de Guernesey : ce sont deux petites îles, bien fortifiées aujourd'hui, pourvues d'artillerie & d'une garnison nombreuse ; elles pourront nous coûter du monde ; mais ne peuvent tenir long-temps, si, comme l'on dit, notre escadre bloque l'armée angloise, & si rien ne nous trouble dans notre opération. Il y a à St. Malo 47 bâtimens de transport destinés pour cette expédition, & ce sera le marquis de Castries qui commandera la descente de Jersey comme la plus voisine de cette province. Les troupes de Normandie doivent attaquer Guernesey sous les ordres du comte de Vaux ; mais cette spéculation n'est pas encore sûre. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que ce camp-ci & celui de Normandie coûteront beaucoup d'argent.

Extrait d'une lettre de Brest du 28 août... On parle

LE COMTE DE CATUELAN.

Mais cela n'est pas si facile qu'on le croiroit bien : le maréchal de Broglio a estimé qu'il faudroit quinze mille hommes pour réussir dans cette expédition. *Quinze mille hommes ne se mettent pas dans un canot ; il faut des bâtimens de transport ; il faut une escorte ; il faut de l'artillerie, des vivres ; il eût fallu que le comte d'Orvilliers se fût emmanché pour empêcher l'amiral Keppel de faire intercepter ce convoi, ou de jeter du secours dans ces îles ; & le comte d'Orvilliers n'aime point la Manche.*

Aureste, le véritable objet des deux camps (1) étoit de recorder les troupes & même les officiers sur l'exercice & les évolutions. Tant de changemens arrivés successivement sous divers ministres, faisoient qu'il n'y avoit plus d'uniformité, ni d'ensemble dans les manœuvres. Il y résulta un mélange monstrueux de toutes ces diverses *cuisines* (2). On a jugé essentiel de prévenir la confusion & le désordre auxquels tant de variations eussent donné lieu s'il fût survenu une guerre de terre.

M. DE CATUELAN.

La leçon a été un peu chère. On prétend que les deux camps ont coûté vingt à vingt-cinq millions.

toujours ici d'une descente dans les îles de Jersey & de Guernesey, & l'on dit que la division du camp de St. Malo sera de 12000 hommes.

- (1) L'un à Bayeux & l'autre à Saint-Malo.
(2) C'est la propre expression du comte.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Cela se peut : tout ce que je fais, c'est que le maréchal de Broglio, engoué d'une *tactique nouvelle* dont l'auteur l'a séduit, a bouleversé tout ce qu'avoit réglé dernièrement à cet égard le comte de St. Germain, & a prétendu donner encore du nouveau.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

On dit que c'est le système de M. Dumesnil-Durand, gentilhomme de Normandie, ancien militaire, auteur d'un livre de tactique qu'il propose depuis plus de vingt ans, que le maréchal de Broglio a adopté, & qu'il a voulu mettre en vogue au camp de Normandie.

M. DE NOLIVOS.

Oui : il s'agissoit d'établir la supériorité de l'ordre profond sur l'ordre mince ; c'est-à-dire, des colonnes de troupes d'une grande profondeur sur des lignes très-étendues de quelques hommes de hauteur seulement ; & le maréchal, qui étoit pour l'ordre profond, a été bien bourré.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Cela devoit être. M. de Villepatour dit que l'ordre profond est bon pour tout recevoir & ne rien rendre.

M. DE NOLIVOS.

Aucune des attaques que M. de Broglio a voulu faire faire & qu'il a faites lui-même, n'a réussi : les manœuvres contraires ont toujours triomphé des siennes, & cependant il y a mis un entêtement singulier.

M. DE CATUELAN.

On prétend que ses ennemis secrets étoient les premiers à louer son système, à l'exciter de l'établir, à lui faire faire beaucoup de sottises dont ils tenoient registre pour s'en prévaloir contre lui après la campagne & le décréditer auprès du roi. C'est là la raison pour laquelle le ministre de la guerre, forcé par le choix de S. M. à le nommer au généralat qu'il auroit désiré confier à quelqu'un de sa cabale, a sur-tout insisté pour que le maréchal n'eût pas auprès de lui le comte de Broglie, qui, ayant plus d'esprit & d'astuce, l'auroit empêché de donner dans les pièges qu'on se proposoit de lui tendre.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Indépendamment du ridicule & des humiliations que son obstination lui a procurées, il s'est fait détester par sa hauteur, par sa dureté; il s'est élevé un cri général de mécontentement contre lui, & depuis son retour, il s'est tenu à la table même du prince de Montbarrey des propos injurieux dont il a été instruit : il a cherché à remonter à la source de ces propos, & sollicité *ad hoc* un conseil de guerre qui lui a été refusé.

M. GIRARD.

Les deux camps de Bretagne & de Normandie se montoient, je crois, à 70,000 hommes; il y avoit bien de quoi faire trembler l'Angleterre. D'ailleurs, le luxe ordinaire de nos armées. Le maréchal de Broglie étoit dans le plus grand appareil du généralat; il avoit

40 gardes pour sa personne, le reste étoit à l'avenant. Mais, comme nous a observé M. le comte de Catuelan, les ordres pour l'approvisionnement du camp de Bayeux étoient si mal donnés, les précautions si mal prises, que le pain y a valu jusqu'à dix sols la livre.

M. BOYER.

C'est la féchereffe des rivières rendues impropres à la navigation qui a mis en défaut les précautions des vivriers, & sans doute aussi c'est la négligence des inspecteurs qui auroient dû y veiller de plus près.

M. DE CATUELAN.

Sûrement il y a de la faute de quelqu'un; conséquemment quelqu'un auroit dû être puni; mais dans ce pays-ci on ne fait point ce que c'est que faire un exemple. Vous venez de voir tout récemment comment a fini le conseil de guerre de Brest (1); le vicomte de Rochechouart n'en est-il pas sorti blanc comme neige?

M. D'ÉCLIEU.

Oui, mais M. de Trémignon a été admonété pour n'avoir pas été assez attentif à suivre les signaux des vaisseaux de l'arrière, à les répéter, ou à instruire son commandant, qu'il commençoit à ne le pouvoir faire, s'en trouvant trop éloigné.

LE COMTE DE CATUELAN.

Voulez-vous que je vous dise pourquoi

(1) Fini le 3 novembre.

cette différence ? C'est que le premier est un véritable enfant du corps, un talon rouge, d'ailleurs, un homme de cour; que le second, au contraire, est un intrus & conséquemment désagréable à MM. de la marine.

M. P I L O T.

Consolons-nous de tout cela, Messieurs, par la prise de la Dominique.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Le Marquis de Bouillé s'est, ma foi, bien conduit dans cette occasion, & la cour doit se féliciter d'avoir là un pareil homme. Dans une visite qu'il fit l'an passé au gouverneur de la Dominique, ayant eu occasion de prendre connoissance du local, il conçut soudain le projet de s'emparer de cette colonie en cas de rupture, & en a envoyé le plan au ministre. A peine a-t-il reçu l'approbation de la cour, qu'il n'a pas perdu de temps, & l'a exécuté avec la plus grande célérité.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

On dit cela dans le monde; mais moi je fais que c'est M. de Mondenoix, le commissaire général, ordonnateur à la Martinique, qui est l'auteur du projet. Je tiens l'anecdote des bureaux même de la marine, & j'ai vu les copies des réponses de M. de Sartines où il le félicite de son heureuse idée.

M. B O Y E R.

Et moi, j'ai une note de la main du président Tascher, l'intendant de la Martinique,

pour être insérée au *Courier de l'Europe*, où il voudroit bien faire entendre que la gloire de l'invention lui en est due, qu'il l'a suggérée à M. de Sartines dans les conférences qu'il a eues avec ce ministre depuis qu'il est ici.

LE COMTE DE CATUELAN.

En vérité, Messieurs, cela vaut-il la peine de se disputer ? Falloit-il de si savantes & de si fines combinaisons pour attaquer une île déjà entre deux feux, pour ainsi dire, où il y avoit tout au plus 500 hommes de garnison, y compris les milices, & que vous avez nettoyée en moins de douze heures (1) sans la perte d'un seul homme & presque sans blessés. (2)

(1) Le marquis de Bouillé s'étoit embarqué le 6 septembre avec 1800 hommes des régimens d'Auxerrois, Viennois, du régiment colonial de la Martinique, des cadets de St. Pierre, &c. sur 18 navires corsaires, ou autres bâtimens : il étoit escorté par les frégates du roi la *Tourterelle*, commandée par le chevalier de la Laurencie, la *Diligente*, par le vicomte Duchileau, l'*Amphitrite* par M. de Jassaud, & la corvette l'*Etourdie* par le marquis de Montbas, tous quatre lieutenans de vaisseau.

Cette flottille n'avoit appareillé que le soir; elle avoit été contrariée par les vents & n'étoit arrivée à la vue de la Dominique que le 7 au point du jour. Le débarquement n'avoit pu s'effectuer qu'à huit heures du matin, & le même jour à cinq heures du soir la capitulation fut signée.

Ces détails ont été apportés par l'*Amphitrite*, arrivée à Brest à la fin d'octobre.

(2) Il n'y a eu que deux officiers du régiment d'Auxerrois & quelques soubas blessés légèrement.

LE COMTE DE NOLIVOS.

J'admire, comte, votre esprit de dénigrement, pour atténuer la gloire du marquis de Bouillé : vous objectez précisément ce qui doit le plus l'augmenter. En effet, s'il n'avoit mis autant de rapidité dans sa marche, autant d'intelligence dans son débarquement, autant de justesse dans ses dispositions, autant d'ardeur dans ses attaques, auroit-il obtenu un succès aussi complet ? D'ailleurs, sans aucun vaisseau de ligne, il falloit prévenir les secours de l'amiral Barington qui, mouillé dans le voisinage avec trois, & nombre de frégates, pouvoit aisément faire échouer l'entreprise ; & vous voyez que le marquis de Bouillé a mis en défaut la prévoyance & l'activité de l'Anglois.

LE COMTE DE CATUELAN.

Tout ce que je vois, c'est que nos rivaux se sont fort mal défendus. Je ne voudrois pas être à la place du gouverneur Stuard.

M. GIRARD.

Croyez-vous que les Anglois regrettent si fort la perte d'une aussi petite île. (*)

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Les Anglois n'aiment point à rien perdre. D'ailleurs, il y a dans cette île quelques riches habitations ; mais ce qui la leur rendoit plus avantageuse, sur-tout en ce moment-ci, c'est par sa position entre la Martinique & la

(*) *L'île Dominique* a 13 lieues de long sur 5 de large & environ 35 de circonférence, (Note des éditeurs.)

Guadeloupe, la facilité qu'elle leur procuroit de gêner la communication des deux îles.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Pour juger de l'accueil que doit recevoir en Angleterre le gouverneur de la Dominique, comparez sa conduite avec celle du baron de l'Espérance, notre commandant aux îles de St. Pierre & Miquelon : vous voyez que, malgré l'état de foiblesse où il étoit, lui & sa garnison, puisqu'il a été obligé de se rendre (1) sans coup férir, il a obtenu les honneurs de la guerre.

M. LAMBERT.

Oui, l'on m'écrit de la Rochelle qu'ils viennent d'y arriver, le gouverneur, la garnison, les habitans, femmes & enfans, transportés par les Anglois.

M. GIRARD.

Toute cette population étoit d'environ deux mille âmes. Du reste, on dit que les vainqueurs ont mis le feu à toutes les barques à pêcheur, pêcheries, magasins, habitations, &c.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Il faut espérer qu'à la paix les François rentreront dans ces îles en meilleure posture.

M. PILOT.

Peut-être M. le comte d'Estaing les a-t-il reprises en ce moment.

(1) La capitulation des îles de St. Pierre & Miquelon est du 15 septembre : elle est signée du commodore Evans, auteur de l'expédition.

Premièrement, cette expédition ne serviroit de rien, puisque nos établissemens étant ruinés, il faudroit en former d'autres, & ce n'est pas pendant la guerre qu'on peut songer à cette opération. Secondement, le comte d'Estaing est fort embarrassé lui-même, & le silence que la cour garde à son égard est une preuve qu'il n'a pas de bonnes nouvelles à nous donner de lui.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

En général, l'on fait qu'il n'a pas été plus heureux devant New-Yorck que dans la Delaware; qu'il s'est ensuite présenté devant Rhode-Island où il a été suivi par l'amiral Howe, ce qui a causé un combat bientôt suspendu par un coup de vent furieux qui a également maltraité les deux escadres. On fait que le comte d'Estaing, malgré son état de délabrement, s'est obstiné à retourner à Rhode-Island, où, l'ennemi étant venu de nouveau à sa rencontre, il a été obligé de faire voile pour Boston, où il étoit occupé à se réparer, ce qui ne devoit pas prendre peu de temps, suivant la lettre que j'ai lue (1); où il étoit d'ailleurs fort mal avec les Américains, auxquels leur général Sullivan avoit fait entendre que c'étoit la faute de l'amiral François, si l'entreprise contre New-Port (*),

(1) Cette lettre est datée de Salem, ville peu éloignée de Boston, & datée du 3 septembre.

(*) Capitale de la province de Rhode-Island. (Note des éditeurs.)

dont

dont il formoit le siège par terre, avoit échoué.

M. PILOT.

Ainsi nous n'avons rien de bon à espérer pour cette campagne qui devoit être décisive, & en voilà déjà une de perdue. Au reste, il paroît qu'on veut que la prochaine devienne plus efficace, & l'on dit que les préparatifs sont immenses dans les ports.

M. D'ÉCLIEU.

Très-considérables. On veut attaquer les Anglois de toutes parts. M. d'Orves va commander dans l'Inde avec deux vaisseaux (1); de plus il y conduit le marquis de Vaudreuil avec deux autres: quoique sa mission soit très-secrete, il est, suivant toutes les apparences,

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 9 novembre... Le vaisseau *l'Orient* de 47 est en rade d'hier, & le ministre annonce des instructions qui viendront par le premier courrier. Quoiqu'on n'en dise par la destination, on juge aisément que M. d'Orves, qui commande, va dans l'Inde. On croit que le *Sévère* de 64, armé à l'Orient, & que commande M. de la Pulliere, ancien capitaine de la compagnie, qui vient d'être fait capitaine des vaisseaux du roi du 25 octobre dernier à cet effet, aura la même destination, & sans doute cette petite escadre escortera un convoi de quelques bâtimens de transport.

Le *Fendant* de 74, commandé par le marquis de Vaudreuil, embarque 150 soldats de plus que les vaisseaux de son rang, il doit porter en outre beaucoup de munitions de guerre & provisions: on ne dit pas non plus où il va; mais l'on juge que c'est à la côte de Guinée, ainsi que le *Sphinx* de 64, commandé par M. de Soulanges.

destiné à ravager les établissemens ennemis à la côte de Guinée. Outre la flottille déjà partie pour la Martinique (1), le plus heureusement du monde, suivant le journal du *Roland* (2), le comte de Graffe doit s'y rendre

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 14 octobre... Dimanche dernier le commandant de l'armée envoya chercher M. de l'Archangel, capitaine du *Roland*, & lui demanda s'il seroit prêt à partir le soir avec le vaisseau le *Fier* & la frégate la *Renommée* pour aller escorter 4 bâtimens marchands, une flûte & deux frégates destinées pour la Martinique, ce qu'il promit : en effet, il est parti lundi; il doit convoyer ces bâtimens jusqu'à cent lieues environ par-delà le cap Finistère. Le vaisseau le *Fier*, commandé par M. Turpin, & la frégate la *Renommée*, par M. de Verdun, reviendront avec le *Roland*. Voici la liste des frégates & bâtimens qu'ils escortent.

Frégates.

La Boudeuse de 30 can.
Le Liveli.

Commandans.

M. Grenier, lieut. de vais.
M. du Romain, idem.

Flûtes.

La Bricole, grosse flûte du roi,
Le St. Honoré.
Le Dugué-Trouin.
Le duc d'Angoulême.
La Fidélité.

} 4 bâtimens marchands.

Jusqu'à présent cette flottille a eu un vent assez favorable.

(2) Extrait du journal du *Roland* en mer par la latitude de 47^d. 21^m. & la longitude 9^d. 30^m. méridien de Paris, le 31 octobre 1778.... Le 11 octobre, M. l'Archangel, commandant le *Roland*, reçut ordre d'appareiller de la rade de Brest, ayant sous ses ordres le *Fier* & la *Renommée*, pour escorter le convoi dont on a fait mention.

Le 20 octobre nous quittâmes le convoi que nous

avec une escadre de quatre vaisseaux; dont la composition n'est pas encore assez fixe pour que je vous en donne la liste en ce moment; mais il est question de nouvelles troupes à envoyer aux Isles & d'un puissant convoi. On

avions escorté jusqu'à 100 lieues dans l'ouest de Finistère. Nous gouvernâmes pour croiser à la côte d'Espagne; & le 21 nous nous livrâmes à chasser tous les bâtimens; nous ne l'avions fait jusque-là qu'à une distance de tranquillité pour la protection de notre convoi, l'objet intéressant de notre mission.

Le 21, ayant aperçu un petit bâtiment qui nous parut varier dans sa manœuvre, nous le chassâmes & nous en emparâmes: il se nomme le *Falkland*, capitaine Benjamin Clark; il alloit à la côte du Brésil faire la pêche de la baleine avec 14 hommes d'équipage: nous l'expédiâmes pour le premier port de France.

Le 22, la *Renommée* prit & amarina le corsaire anglois l'*Arlequin* portant 12 canons, 6 pierriers & deux obusiers, capitaine Ogilvie, ayant 58 hommes d'équipage. Le vent ayant été très-violent jusqu'au 26 & ce bâtiment étant pourri, nous avons été obligés, après avoir retiré les hommes sans avoir pu sauver les effets, de le laisser couler bas.

Le même jour nous avons fait route pour les côtes d'Espagne, que nous avons prolongées, afin d'y établir la croisière qui nous étoit ordonnée.

Le 30, nous nous sommes emparés du paquebot le *Dartmouth* de 14 canons en batterie & de six sur les gaillards, commandé par M. Barnaby, officier de la marine angloise, qui avoit ordre d'aller à Lisbonne & Gibraltar. Cette dernière prise a été faite par la latitude de 46^d. 9^m. & la longitude de 9^d. 32^m. méridien de Paris.

Nous expédions cette prise pour se rendre à Brest & nous allons continuer notre croisière jusqu'au 10 ou 12 novembre.

parle aussi d'une escadre de M. Ternay : du reste , à Toulon , à Rochefort , à l'Orient , à Brest les travaux se soutiennent avec une activité incroyable ; & nous aurons au moins huit ou neuf vaisseaux neufs de plus pour notre état de marine de 1779.

M. P I L O T.

Si l'Espagne pouvoit se réunir à nous , ce seroit bientôt une affaire faite.

M. G I R A R D.

A propos de cette puissance , où en sont les négociations avec l'Angleterre ?

M. L A M B E R T.

Tous les jours on demande que fait l'Espagne ? & l'on répond , elle arme ; elle fait filer des troupes ; elle forme des camps ; elle équipe des escadres. Pourquoi ? C'est un problème à résoudre presque aussi incompréhensible que la conduite des Anglois envers leurs colonies.

On ne peut croire cependant que la France se soit décidée à lever ouvertement le masque , avant de s'être assurée de cette alliée ; on ne peut croire que la prudence de M. de Vergennes ait été en défaut à cet égard.

M. D E L A B A L U E.

Pardonnez-moi , sans qu'il y ait de sa faute. Après la nouvelle de la défaite de Burgoyne , M. Franklin pressa tellement ce ministre de s'expliquer & promptement , qu'il ne put avant se concilier avec l'Espagne , comme il l'auroit désiré , & que , craignant la lenteur de celle-ci ,

il crut devoir toujours s'affurer des Américains. L'Espagne a été piquée que l'on ait pris un parti aussi extrême , sans son acquiescement ; sa politique d'ailleurs ne s'accordoit pas avec le motif de cette guerre ; il lui en falloit un plus personnel & plus conforme au droit des gens : elle s'est portée pour médiatrice. Les Anglois , intéressés à la conserver neutre le plus qu'ils pourront , ont paru accepter l'offre avec reconnaissance ; mais l'ambassadeur de S. M. Catholique a mis beaucoup d'astuce dans sa négociation ; & , sous une modération apparente , a poussé l'Angleterre de façon à la provoquer à un refus formel , ou à accorder d'avance le point capital. Elle propose une longue trêve avec toutes les puissances , dans laquelle les Américains seront compris , chacune restant *in statu quo*. Vous sentez qu'autant vaudroit reconnoître leur indépendance , & que si les Anglois renoncent à les soumettre dans ce moment-ci , ils doivent encore moins se flatter de réussir lorsqu'ils auront laissé à leurs sujets révoltés le loisir de respirer , de se fortifier , d'établir leur commerce , de former des alliances. Il y a donc tout à parier que cette proposition de S. M. Catholique n'est qu'un piège tendu à la cour de Londres où elle refusera de donner , & la cour de Madrid partira de là pour trouver son motif de rupture sur nombre de griefs que les souverains ont toujours prêts à volonté.

M. P I L O T.

Ainsi l'histoire du confesseur de S. M. Ca-

tholique, soudoyé par l'Angleterre pour entretenir dans ses dispositions l'athéisme son auguste pénitent, est donc un conte.

M. B O Y E R.

C'est M. Linguet qui l'a accréditée dans ses annales (1) & qui l'a rapportée, quoiqu'il n'y crût pas lui-même, pour faire deux ou trois belles phrases.

M. D E L A B A L U E.

Mais il pouvoit y avoir un fondement à ce bruit, en ce que le roi d'Espagne est d'une conscience timorée. Il consulte son confesseur sur les matières d'état où il la croit intéressée. Je ne doute pas qu'il n'ait proposé comme un cas de conscience à ce directeur : *Si un monarque étranger pouvoit assister des sujets révoltés contre leur souverain légitime ?* Et ce directeur, qui savoit la façon de penser de S. M. Catholique sur ce point envisagé comme objet politique, non moins adroit courtisan que caufiste habile, l'aura décidé négativement ; & ce qui prouve que ce n'est par aucune influence

(1) On lit dans le N^o. 29 des annales... « On a prétendu qu'un moine accrédité auprès du trône, un recoller, dit-on, s'étoit servi de son pouvoir sur la conscience du souverain pour enchaîner la nation ; & que le cabinet de Londres s'étoit assuré des intentions de celui de Madrid, en subjuguant un certain confessional par des guinées. De pareils marchés sont possibles ; mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'ils soient connus, au moins si promptement. Il faut donc mettre ce bruit au rang des indiscrétions produites par l'oisiveté, par l'envie de tout expliquer.

du cabinet britannique, c'est la déclaration de ce souverain, qui vient de paroître (1) très-désagréable à l'Angleterre.

M. B O Y E R.

Oui, je le crois fort, d'après la lecture que j'en ai faite, & que m'a procuré M. Herreria, le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne.

M. G I R A R D.

Eh bien ! que dit-elle ?

M. B O Y E R.

C'est une sorte d'approbation indirecte de notre traité de commerce avec les Etats-Unis ; elle tend à prendre les précautions nécessaires pour la facilité & sûreté de cette correspondance, & en général des opérations diverses de nos négocians. Les ports d'Espagne doivent être sans cesse ouverts à nos bâtimens revenant de nos îles & des colonies de l'Amérique septentrionale, leur servir d'asyle, recevoir leurs cargaisons ; nous pourrions les verser dans des bâtimens Espagnols, qui nous les apporteraient impunément, ou les faire transporter de là par terre en France. Nos corsaires ne sont pas moins bien traités ; ils pourront non-seulement décharger, mais vendre leurs prises, sauf les marchandises prohibées, qu'ils auront cependant la liberté d'emmagasiner ou

(1) En date du 2 octobre. Elle a été communiquée par M. de Muzquex, ministre & secrétaire d'état, à la direction générale des fermes à Madrid le 12 octobre, & le 21 il a été ordonné par le c^o régidor de Bilbao qu'elle seroit imprimée.

de reverfer également dans des bâtimens Espagnols pour les foustraire à la reprise de l'ennemi & les décharger par-tout où ils voudront, hors des états de S. M. Catholique.

Il faut tout dire : ces concessions ne doivent avoir lieu que le temps qu'il plaira à S. M. Catholique, fans qu'on puisse les réclamer en aucun temps, comme si elles réfultent de quelque traité ou convention; d'où il fuit que ce n'est point en vertu du pacte de famille, qui refte fans vigueur.

LE CHŒUR de novelliftes.

C'est toujours excellent : *Amen, amen, amen.*

Ici l'on fe fépara, Milord, & l'on refa fur cette mauvaife nouvelle pour nous. M. le comte de Catuelan ne l'ayant contrariée en rien, je n'en pûs douter. Vous la favez vraifemblablement à Londres; ainfi nous aurons bientôt de nouveaux ennemis fur les bras.

Paris, ce 16 novembre 1778.

LETTRE IV.

Fête funéraire en l'honneur de Voltaire.

DEPUIS quelque temps, Milord, la franc-maçonnerie s'est régénérée en France, & y est devenue très à la mode, fur-tout depuis que l'on a imaginé le moyen de tempérer l'austérité des afemblées par un mélange de galanterie, & d'y affocier les femmes en inf-

tituant des *loges d'adoption*. Cela ne contribue pas aux progrès des travaux; mais cette nation-ci ne cherche qu'à s'amuser & non à fonder les profondeurs d'un des plus beaux établifsemens humains aux yeux de quiconque ne s'arrête point à une fuperficie frivole, & remonte à l'origine des chofes. Vous voyez que je parle en franc-maçon anglois, qui connoît toute la noblefse, toute la dignité, toute l'utilité, tout le fcientifique de fon ordre : cela ne m'a pas empêché d'aller plufieurs fois en loge à Paris, comme en un lieu propre à y former des liaifons convenables à mes vues.

Vous avez vu, Milord, dans les anecdotes du dernier féjour de Voltaire à Paris, que les francs-maçons, jaloux de le pofféder parmi eux, lui avoient adreffé une députation à cet effet; que ce philofophe, âgé de 84 ans, flatté d'un pareil message, d'ailleurs toujours avide de connoître & d'apprendre, n'avoit pas dédaigné de redevenir enfans, & de fe prêter aux jeux hiéroglyphiques de la fociété myftérieufe. La loge où il a été reçu, compofée de tout ce qu'il y a de plus diftingué en artistes, en favans, en gens de lettres, & désignée énergiquement fous le nom de la *loge des neuf fœurs*, devoit naturellement signaler fes regrets de la perte d'un tel frere : elle a faifi le premier moment d'indulgence; & vous me fauriez mauvais gré de ne pas vous faire part des détails d'un événement auffi mémorable dans fon genre. Il est fâcheux qu'il n'ait pas été accompagné de toutes les circonftances qui devoient le rendre plus im-

posant & plus auguste ; que la crainte de lui procurer une publicité prématurée ait empêché d'y appeler les virtuoses en femmes qui auroient désiré s'y trouver ; que Monsieur d'Alembert, qui devoit se faire recevoir franc-maçon ce jour-là, & , comme secrétaire de l'académie , y représenter son corps, en ait été détourné par une pusillanimité (1) honteuse.

C'est le 28 novembre qu'a eu lieu la cérémonie funéraire dont il s'agit ; & , ce qui n'est pas à oublier, c'est au noviciat des jésuites qu'elle s'est passée. C'est dans ce premier berceau de l'ordre qu'on a honoré du triomphe un de ses plus ardens détracteurs. O bizarre destinée, qui confond ainsi l'astuce & la superbe !

Les freres invités s'étant réunis dans une salle d'assemblée, & revêtus de leurs écharpes distinctives, on s'est transporté dans une vaste enceinte en forme de temple, où la fête devoit se célébrer. Le vénérable, le frere *la Lande* ; les freres *Francklin* & comte de *Strogonoff*, ses assistans, ainsi que tous ses grands officiers & freres de la loge, avoient pris place des premiers, afin d'en faire les honneurs. Le grand-maître des cérémonies a introduit alors les freres visiteurs deux à deux, au nombre de plus de 150. Un orchestre considérable jouoit dans une tribune pendant cette

(1) On a fait craindre à M. d'Alembert que sa démarche n'indisposât le gouvernement, ne scandalisât les foibles, & sur-tout ne rallumât les fureurs du clergé.

marche lente ; celle d'*Alceste*. Il a rempli le reste du temps par différens morceaux de *Caïor* & *Pollux*, & autres opéra. Chacun étant assis, le frere abbé cordier de Saint-Firmin (1), agent général de la loge & l'inventeur de la fête, est venu annoncer que Madame Denis & Madame la marquise de Villette desiroient recevoir la faveur de jouir du spectacle (2). La permission accordée, ces deux Dames sont entrées, l'une conduite par le marquis de Villette, & l'autre par le marquis de Villevieille. Elles n'ont pu qu'être frappées du coup d'œil imposant du local, & de l'assemblée des freres décorés de leurs différens cordons bleus, rouges, noirs, blancs, jaunes, &c. suivant leurs grades.

Après avoir passé sous une voûte étroite, on trouvoit une salle immense tendue de noir dans son pourtour & dans son ciel, d'où descendoient seulement quelques lampes d'une clarté lugubre. Sur les côtés étoient des cartouches en transparens, où l'on lisoit des sentences en prose & en vers, toutes tirées des œuvres du frere défunt. Au fond s'élevoit le cenotaphe.

Quand les deux dames & leurs écuyers ont été assis auprès du monument, les discours

(1) Auteur d'un éloge imprimé de *Louis douze*.

(2) Tout cela étoit de convention. On ne pouvoit se refuser à inviter la niece de Voltaire & sa pupile. Pour éviter cependant de blesser la délicatesse des autres femmes, on avoit imaginé la tournure qu'elles viendroient comme par hasard.

d'apparat ont commencé. Le vénérable a d'abord lu le sien, servant d'introduction seulement à ce qui s'alloit passer. Un membre de l'académie des sciences n'est pas obligé d'être éloquent, & il y a loin d'un astronome à un orateur (1). Celui de la loge des neuf sœurs (2), à qui sa dignité en fait un devoir plus essentiel, ne s'en est pas mieux acquitté : une voix peu sonore, une bouche empâtée, n'ont contribué qu'à faire paroître plus médiocre sa harangue verbeuse & remplie de lieux communs. Au contraire, on a écouté avec le plus grand plaisir frere *Coron*, l'orateur de la loge de *Thalie*, affiliée à la première, ce qui lui donnoit le droit de parler. Il l'a fait de mémoire, & a mis autant de grâces dans son débit que dans son discours, le plus court & le meilleur sans contredit.

Enfin le frere *la Dixmerie* a commencé ; l'éloge de *Voltaire*. Il a suivi la méthode de l'académie françoise & a lu son cahier, ce qui refroidit également le panégyriste & l'auditeur. On y a observé quelques traits saillans, mais peu de faits & point d'anecdotes. Il s'est étendu

(1) M. de la Lande a cependant des prétentions à la littérature & même à la critique. J'ai découvert qu'il étoit auteur d'une *correspondance littéraire & secrète* qui s'imprime deux fois par semaine à Dusseldorf & se répand de là chez l'étranger. Comme il y décharge assez volontiers sa bile, il garde l'incognito.

(2) Frere *Changeux*, auteur de quelques morceaux de poésie peu connus ; mais plus distingué par des morceaux de physique, & surtout par un *Traité des extrêmes*.

trop amplement sur les œuvres de ce grand homme, qu'il a disséquées en détail, & n'a point assez parlé de sa personne. Nulles vues neuves, nulle digression vigoureuse, nul écart, nul élan : on jugeoit que l'auteur, continuellement dans les entraves, ne marchoit qu'avec une circonspection timide, qui l'obligeoit de faire de la *réticence* sa figure favorite. Le seul endroit où il se soit animé & ait mis un peu de chaleur, ç'a été dans son apostrophe aux ennemis fougueux de son héros, où, après avoir dit tout ce qui pouvoit les toucher, les attendrir.... " Si sa mort enfin ne vous réduit pas au silence, a-t-il ajouté, je ne vois plus que la foudre qui puisse, en vous écrasant, vous y forcer.... " A l'instant des coups redoublés de tonnerre d'opéra se sont fait entendre, ont retenti de toutes parts ; le cénotaphe a disparu, & l'on n'a plus vu dans le fond qu'un grand tableau représentant l'apothéose de *Voltaire*. On eût désiré qu'en même temps, par une heureuse adresse, on eût fait succéder à la triste & sombre décoration de la salle, une décoration brillante & triomphale.

Au reste, s'étant permis ce jeu puéril d'un moderne *Salmonde*, sans doute excellent dans une parade, mais peu convenable dans une séance aussi grave, il falloit du moins que l'orateur briât là & se tût. Point du tout : il a repris la continuation de son discours, déjà trop étendu & plus alongé encore par son articulation lente, par son débit monotone & fastidieux. Les freres, malgré leur indulgence,

commençoient à bâiller prodigieusement, lorsque frere *Roucher* les a réveillés.

Ce poëte a terminé la fête, en déclamant un morceau du mois de janvier de son *Poëme des mois*. Cet ouvrage, quoiqu'il ne soit pas encore imprimé, prône dans les sociétés avec beaucoup d'emphase par le parti philosophique, a causé les alarmes du clergé, & M. l'archevêque a engagé le garde des sceaux d'ordonner au censeur (1) de l'examiner avec un soin particulier. Il lui a adressé un mémoire, où l'on marque tous les endroits dangereux de ce poëme antichrétien. La persécution, excitée d'avance contre lui, a animé le zèle de frere *Roucher* à combattre le fanatisme. Il lui a fait enfanter la tirade qu'il a choisie, relative à la mort de Voltaire & au refus de l'enterrer. Il a comparé cette injustice avec les honneurs accordés aux cendres d'un prélat hypocrite & d'un ministre concussionnaire. Dans ces deux portraits, il a désigné sensiblement le cardinal de la Roche-Aimon & l'abbé Terray, morts peu avant, & a fini par annoncer que la terre où seroit la cendre de Voltaire, seroit une terre sacrée :

Où repose un grand homme, un dieu doit habiter !

Un enthousiasme général a faisi les spectateurs transportés ; on a crié *bis*, & il a fallu qu'il recommençât. On ne savoit comment le clergé & le gouvernement prendroient cette

(1) M. Pidansat de Mairobert.

incartade imprévue. Les amis du poëte craignoient qu'elle ne lui méritât l'animadversion de l'un & la vengeance implacable de l'autre. Qui pourroit prévoir ce que les prêtres lui réservent ? Mais le ministère n'a point sévi.

A cette fête magnifique a succédé, suivant l'usage, un *Agape* (1) modeste, auquel je suis resté, curieux de voir si M. Franklin y assisteroit. Ce sage politique, sachant se faire tout à tout, & tirer parti des plus petits moyens, ne s'est défendu de s'y trouver sur aucune affaire, s'y est comporté avec une franchise, une bonhomie rare & a été infiniment aimable. O quel homme ! quelle tête sous son apparence simplicité !

Adieu, Milord, je vous embrasse par trois fois trois.

Paris, ce 30 novembre 1778.

(1) Sorte de festin que faisoient les premiers chrétiens dans les églises, auxquels je crois ne pouvoir mieux comparer les repas des francs-maçons.



L E T T R E V.

*Sur le projet du rappel des protestans , sur
deux nouveaux écrits & sur les mouvemens
du parlement à ce sujet.*

DEPUIS long-temps , Milord , les bons esprits en France avoient ouvert les yeux sur le tort de Louis XIV d'avoir forcé par la révocation de l'édit de Nantes les Protestans de préférer à s'expatrier en grand nombre de son royaume , & à porter chez l'étranger leur population , leurs richesses , leurs arts & leur industrie , plutôt que de vivre sous un ciel d'airain , & sous des loix tyranniques. Il y a plus de vingt ans qu'un magistrat célèbre (1), le procureur-général d'un parlement voisin de provinces où il y a beaucoup de religionnaires , composa un mémoire (2) sur cette matière , très-sage , très-bien écrit , & n'ayant d'autre défaut que d'être un peu long. Dès-lors il fit faire de sérieuses réflexions au gouvernement ; c'étoit au commencement de la guerre de 1756 , époque où l'on sent plus que jamais le danger de recéler dans le sein du royaume environ trois millions de sujets

(1) M. de Monclar , procureur-général du parlement d'Aix.

(2) Il avoit pour titre : *Mémoire théologique & politique sur les mariages des Protestans* ; il parut à la fin de 1755.

fournis (1) & fideles en apparence , payant même les subside avec plus de zèle que les autres ; mais qui continuellement sollicités à la défection par leurs freres chez l'étranger , & par les offres avantageuses de l'ennemi , peuvent se révolter à chaque instant , & dont tout au moins on conçoit que le vœu secret est nécessairement de sortir d'un joug rigoureux , d'une domination qu'ils doivent détester. Cependant les prêtres l'emportèrent encore , & l'on se contenta d'ordonner tacitement les plus grands égards & la plus douce tolérance envers les pros crits. Depuis ce temps il a été tenté différens efforts qui n'ont pas eu un meilleur succès en général ; seulement & par degrés ils ont procuré de nouveaux adoucissements ; en sorte qu'aujourd'hui les loix contre les Protestans sont presque toutes tombées en désuétude ; mais elles ne sont pas abrogées , elles subsistent toujours , & le fanatisme peut les réveiller d'un moment à l'autre & les remettre en vigueur.

Depuis le commencement de la guerre actuelle on a ramené cette matière dans le conseil ; on a fait craindre que , tandis que la France cherchoit à diminuer la puissance de l'Angleterre par la scission de ses colonies septentrionales , elle ne se préparât elle-même

(1) Malgré la nombreuse émigration causée , sous le regne de Louis XIV , par l'édit d'octobre 1685 , les familles protestantes restées dans le royaume , ont pullulé à ce point , & il est arrivé ce qui arrive toujours par la persécution , c'est que les réfractaires augmentent.

une source de dépopulation par la facilité & les avantages que les Protestans du royaume trouveroient de passer chez ces nouveaux alliés. Dans le cas où ces frayeurs seroient chimeriques ou mal fondées, on a fait valoir l'importance dont il étoit de se ménager une aussi grande ressource & d'hommes & d'argent, ressource certaine si, profitant de la crise où se trouvoit la rivale de la France, crise bien propre à alarmer & décourager le commerce de ses sujets, on facilitoit à tant de François réfugiés chez elle, une rentrée dont ils sont toujours jaloux, après laquelle ils soupirent encore, & qu'ils acheteroient de la plus grande partie de leurs richesses.

Je ne fais, Milord, si l'espoir relevé de ces malheureux pros crits se réalisera; mais si jamais il fut bien fondé, c'est aujourd'hui qu'ils voient à la tête des finances de leur ancienne patrie un Protestant ayant la confiance du premier ministre & de son maître, exemple de faveur qui promet les suites les plus heureuses.

De son côté, vous vous doutez bien, Milord, que M. Necker n'est pas le moins ardent à solliciter le rappel de ses freres: & il le fait avec d'autant plus de zele, qu'il est appuyé par M. Franklin.

Celui-ci fait valoir des raisons de politique, la nécessité d'augmenter de plus en plus la communication qui va s'établir entre les sujets des Etats-Unis & ceux de la France, les liaisons qui vont se former entr'eux, les alliances, les mariages, les mélanges de famille, les émigrations réciproques auxquelles la différence des

religions mettroit un obstacle invincible, si la protestante n'éprouvoit en France la même tolérance que la catholique en Amérique. Ces insinuations de l'envoyé de nos colonies rebelles sont d'autant plus adroites, qu'elles ne peuvent que produire un bon effet pour la nouvelle république, soit en lui assurant la reconnaissance des sujets étrangers dont elle aura plaidé la cause efficacement, soit en leur faisant sentir avec quelle affection ils seront accueillis chez elle, si les sollicitations de son ministre ne réussissent pas. Enfin, M. Franklin envisage encore la douceur de se venger de nous dans l'un ou l'autre cas; puisque dans le premier, il nous privera d'une portion de sujets plus précieuse que jamais en ce moment; retournés sous la domination de la France, & dans le second il nous en enlèvera du moins plusieurs encore qui chercheront à se réunir à leurs anciens concitoyens établis en Amérique. Et voilà une nouvelle plaie que le lord North aura faite à l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement, ainsi excité au rappel des protestans par des vues de sagesse qui ont acquis un poids considérable, a soumis à l'examen du parlement cette grande question politique. Deux magistrats, l'un (1) orateur brillant, d'une éloquence fougueuse & abondante, l'autre (2) philosophe froid, plein de lumieres, de bon sens & de

(1) M. d'Eprémefnil, conseiller.

(2) M. Dionis Duféjour, conseiller, membre de l'académie des sciences.

lagacité, y plaident, en faveur des réformés, contre l'ignorance & le fanatisme. Les vacances avoient suspendu les assemblées de cette compagnie; elles vont reprendre incessamment: les religionnaires sont dans l'attente; ils savent qu'on a gagné plusieurs prélats, & ils espèrent que ceux-ci suffiront pour étouffer les clameurs du clergé. Afin d'éclairer le public, & de disposer les esprits prévenus, on a répandu depuis peu une espèce de catéchisme patriotique à ce sujet: il est intitulé, *Dialogue sur l'état civil des protestans en France*. Il se passe entre un président du parlement, un conseiller d'état & le curé de St.... Par un arrangement assez bizarre, c'est le curé qui prend la défense des religionnaires, & soutient que leur réhabilitation, loin de préjudicier aux intérêts de l'église & de l'état, ne pourroit que contribuer à la gloire de l'une & au bien de l'autre. Le magistrat, au contraire, attaque ce paradoxe insoutenable, capable de révolter tout François qui fait l'histoire, & d'indigner tout catholique qui fait les élémens de sa doctrine; il prétend que l'assertion du pasteur est (sur-tout dans la bouche d'un prêtre) une erreur grossière en fait de politique, & un blasphème en fait de religion; en ce que la paix du royaume ne pourroit subsister avec des protestans citoyens, & que le scandale seroit trop monstrueux de marier des hérétiques sans sacrement. Le membre du conseil joue son rôle, en pesant les raisons pour & contre, & en les conciliant par une distinction; savoir, qu'il ne s'agit pas des protestans du quinziesme ou sei-

zieme siecle, mais de ceux du dix-huitieme; il décide enfin que ce qui auroit été très-dangereux à l'égard des premiers, seroit très-salutaire à l'égard des seconds.

Cette brochure est fort rare, & ne se répand que clandestinement comme un libelle, pour ne pas déplaire au clergé, qu'on ménage sur-tout en ce moment où il est question de lui demander un don gratuit extraordinaire à l'occasion de la guerre. Je n'ai pu encore qu'en avoir communication, & jusqu'à ce que je vous l'adresse, Milord, je la juge trop intéressante pour ne pas vous en faire l'extrait.

» Le desir insensé de régner sur les opinions
 » par la force, & de maintenir par des supplices la pureté d'une religion de paix, a
 » long-temps couvert la France de sang & de
 » bûchers. Quel François peut arrêter sa vue
 » sans horreur sur ce siecle entier de combats,
 » depuis le tumulte d'Amboise jusqu'au siege
 » de la Rochelle; sur cette suite non interrompue de carnage, depuis le premier massacre de Mérindol, le seul qui, grâces à la
 » justice & au courage du parlement de Paris, ne soit pas resté impuni, jusqu'au massacre de la Saint-Barthelemi; sur cette horrible liste de supplices cruels, depuis la mort
 » du conseiller Anne du Bourg, jusqu'à celle
 » du ministre Chamier; sur cette foule de meurtres qui, dans une seule pacification,
 » obligèrent le roi d'accorder à des assassins
 » quatre mille lettres de grâces? Dans l'intervalle de vingt ans, deux rois de France,

» accusés de favoriser les protestans ; tombe-
 » rent sous le poignard des fanatiques. »

» Henri IV fut immolé au milieu d'un peuple
 » qu'il vouloit rendre heureux, & dont il se
 » préparoit à venger les injures. Il n'y a point
 » de ville dont les habitans ne puissent mon-
 » trer la place où l'on a élevé des bûchers,
 » les rues que les deux partis ont inondées
 » de sang ; point de famille qui n'ait à déplorer
 » les meurtres, le supplice ou les crimes de
 » quelques-uns de ses ancêtres. Ces scenes af-
 » freuses ne se renouvelleront plus ; & , grâces
 » aux lumières de ce siècle, nous ne rever-
 » rons plus même les violences dont les jé-
 » suites ont souillé le règne de Louis XIV,
 » ces cruautés dont ils arracherent l'ordre à
 » la conscience trompée d'un roi naturelle-
 » ment humain. Mais les protestans gémissent
 » encore sous des loix sévères, que les mê-
 » mes hommes ont dictées à ce prince ; qui
 » étoit digne d'avoir d'autres conseils ; la prof-
 » périté de la nation souffre encore de ces
 » loix. »

» Les verrons-nous subsister encore, tandis
 » qu'une souveraine (l'impératrice-reine), qui
 » édifie sa cour par sa piété, nous donne
 » l'exemple d'une législation où les droits de
 » la religion & ceux de l'humanité sont éga-
 » lement respectés ; tandis que nos magistrats,
 » instruits par l'expérience des funestes effets
 » de ces loix, gémissent au fond du cœur de
 » la nécessité cruelle où ils sont de les sui-
 » vre ; tandis qu'une nation sensible, éclairée,
 » pleure sur les maux de ses concitoyens, les

» appelle au partage de ses droits ; & crie à
 » ses princes de daigner augmenter le nombre
 » de leurs enfans ? L'ombre des jésuites aura-
 » t-elle donc plus de crédit que la nation ?
 » Les protestans ne pourront-ils être ni ci-
 » toyens, ni maris, ni pères, sous le règne
 » de Louis XVI, parce que le jésuite Layné
 » a avancé au colloque de Poissy, sous le
 » règne de Charles IX, qu'ils étoient des re-
 » nards & des loups, qu'on devoit, en con-
 » séquence, renvoyer au jugement du con-
 » cile ; & le mal que les jésuites ont fait à
 » la France, dans le siècle dernier, subsis-
 » tera-t-il lorsque les jésuites ne sont plus ? »

» Pour faire revenir les esprits qui seroient
 » encore faussement prévenus dans ce siècle
 » de lumière & de tolérance, il suffit d'expo-
 » ser, en y joignant quelques réflexions, ces
 » loix malheureusement trop peu connues de
 » la foule aimable & frivole qui, goûtant au
 » sein de la capitale toutes les jouissances du
 » luxe, ignore & oublie les maux qui affie-
 » gent l'humanité. »

» La déclaration du roi du 14 mai 1742,
 » concernant la religion (car tel en est le
 » titre,) forme la base de cette partie de no-
 » tre jurisprudence. Cette déclaration n'est ;
 » pour ainsi dire, qu'un recueil des princi-
 » pales dispositions contenues dans les loix de
 » Louis XIV. Ainsi, c'est sur ce monarque,
 » ou plutôt sur les jésuites la Chaise & le
 » Tellier, qu'en doit retomber tout l'odieux. »
 » L'article 1^{er}. défend les assemblées des
 » protestans, sous peine de galères perpé-

» tuelles pour les hommes, de prison perpé-
 » tuelle pour les femmes, & même de mort
 » pour ceux qui seront trouvés avec des ar-
 » mes. »

» On voit dans le dialogue que Louis XIV
 » pouvoit avoir eu raison de recourir à ces
 » moyens extrêmes, pour prévenir des révol-
 » tes, qui, soutenues par les trésors & les
 » flottes de l'Angleterre & de la Hollande,
 » pouvoient devenir dangereuses. »

» Mais tout étoit changé en 1724, & il
 » étoit bien dur alors de condamner aux ga-
 » leres des concitoyens paisibles, des gentils-
 » hommes qui avoient versé leur sang pour la
 » patrie, parce qu'ils auroient prié Dieu en
 » commun pour la prospérité de l'état & du
 » prince. Il seroit cruel de laisser subsister ces
 » condamnations, après que soixante ans d'une
 » soumission, qui n'a pas même été troublée
 » par un murmure, ont prouvé que les pro-
 » testans françois sont des sujets obéissans &
 » des citoyens fideles.

» Le second article condamne à mort les
 » ministres, & défend, sous peine des galeres
 » perpétuelles, de favoriser leur fuite, & de
 » leur donner retraite, &c. »

» Il est impossible à tout catholique rai-
 » sonnable de regarder comme un scélérat
 » un ministre protestant, qui explique à ses
 » freres les dogmes de sa communion & la
 » morale de l'évangile. On regarderoit com-
 » me infame tout catholique qui refuseroit à
 » un ministre fugitif un asyle & du pain :
 » qui, en lui fermant la porte de sa maison,
 » l'exposeroit

» l'exposeroit à tomber entre les mains de ceux
 » qui le poursuivent. Osons même interroger
 » les chefs du clergé de France; demandons
 » à ces descendans de nos braves chevaliers,
 » qui, en s'honorant d'être les ministres de
 » Jesus-Christ, n'ont point dégénéré de la gé-
 » nérosité de leurs ancêtres, demandons-leur
 » s'ils ne mettroient pas leur honneur à pro-
 » téger un ministre protestant qui auroit cher-
 » ché un asyle dans leur palais? Disons plus :
 » si, lorsqu'il y avoit des jésuites, un mi-
 » nistre s'étoit jeté entre les bras d'un recteur
 » d'une de leurs maisons, n'y eût-il pas été
 » en sûreté? Pourquoi donc condamner aux
 » galeres des malheureux protestans qui au-
 » ront fait pour un homme qui s'expose à la
 » mort pour les instruire, ce que les plus
 » violens ennemis de la religion protestante
 » auroient fait comme eux? Pourquoi les for-
 » cer de choisir entre le supplice & l'infamie?
 » Pourquoi obliger les juges de dire à ceux
 » qu'ils condamnent : « Nous vous déclarons
 » infames au nom de la loi; mais vous mé-
 » ritez notre estime, & vous seriez infames
 » aux yeux de l'honneur, si vous n'aviez point
 » bravé l'ignominie du supplice. » C'est un
 » grand mal dans une législation, & un mal
 » bien plus grand qu'on ne pense, que de
 » conserver des loix, telles qu'un homme puisse
 » mériter l'estime publique en s'exposant aux
 » galeres. D'autres articles de l'édit de 1724,
 » condamnent au bannissement les protestans
 » qui déclarent à la mort qu'ils ont vécu &
 » qu'ils veulent mourir dans leur religion, en

» cas qu'ils reviennent à la vie ; s'ils mē-
 » rent, on fait le procès à leur mémoire. »
 » Par d'autres loix, qui ne sont pas abro-
 » gées, on doit mettre aux galeres les pro-
 » testans arrêtés en voulant passer les fron-
 » tieres : ainsi les protestans n'ont la liberté
 » de sortir du royaume que quand ils en sont
 » bannis. »

» La condamnation de leur mémoire en-
 » traîne la confiscation de leurs biens, & les
 » enfans sont punis de l'erreur de leurs peres.
 » Nous ne parlons point de l'infamie, qui est
 » la suite de cette condamnation ; l'infamie
 » légale n'a de force que lorsque l'opinion
 » publique la ratifie. »

» Par les articles 5, 6 & 7, les protestans
 » sont obligés d'envoyer leurs enfans aux éco-
 » les catholiques ; ainsi la loi leur enleve le
 » droit qu'ont les peres de veiller à l'éduca-
 » tion de leurs enfans, ce droit de la nature,
 » antérieur à toutes les loix. Ils craindront que
 » le zele immodéré des instituteurs catholi-
 » ques n'apprenne à leurs enfans à regarder
 » leurs parens comme des ennemis de l'Etre
 » suprême : accoutumés par les préjugés mē-
 » mes de leur secte à se défier de la pureté
 » des mœurs de prêtres voués au célibat, ils
 » seront forcés de livrer leurs filles aux ins-
 » tructions de ces prêtres ; & si ces ministres
 » d'une religion sainte sont indignes de leur
 » caractère, comme il n'est arrivé que trop
 » souvent ; si un pere a pu concevoir d'af-
 » freux soupçons, il n'osera arracher sa fille
 » au danger, de peur que des ordres rigou-

» reux ne la viennent enlever de ses bras ; &
 » s'il laisse échapper un cri d'indignation, ex-
 » posé à la vengeance de l'hypocrisie & du
 » fanatisme, il se verra entouré de délations
 » & de supplices. »

Passons, Milord, à l'article qui occupe plus
 spécialement les magistrats aujourd'hui, & qui
 a provoqué la fermentation heureuse d'où
 pourra naître une législation nouvelle plus
 sage & plus humaine.

» Les protestans ne peuvent, d'après l'ar-
 » ticle 15 de l'édit de 1724, contracter de
 » mariage que devant un prêtre catholique
 » & en se conformant au rit de l'église catho-
 » lique ; il faut donc, ou qu'ils commettent
 » ce qu'ils regardent comme un sacrilège, ou
 » que leurs enfans soient bâtards. Tout pro-
 » testant marié peut violer impunément sa foi,
 » & la loi déclarera concubine l'épouse qu'il
 » aura trompée ; tout pere barbare peut ravir
 » à ses enfans leur héritage & leur état. Nous
 » avons vu, il y a peu d'années, le parle-
 » ment de Grenoble forcé, par la loi, de
 » condamner, en gémissant, une épouse ver-
 » tueuse & des fils innocens, & de couron-
 » ner le parjure, la prostitution & le scan-
 » dale. Un collatéral avide peut obliger les
 » juges de lui donner le bien d'une famille
 » infortunée. »

» Cependant, à Rome, les enfans des juifs
 » ont droit à l'héritage de leurs peres ; le ma-
 » riage des juifs y est protégé par la loi comme
 » un contrat civil. Dans les états protestans
 » de l'Europe, où l'exercice public de la re-